

1947



1971



1991



2020

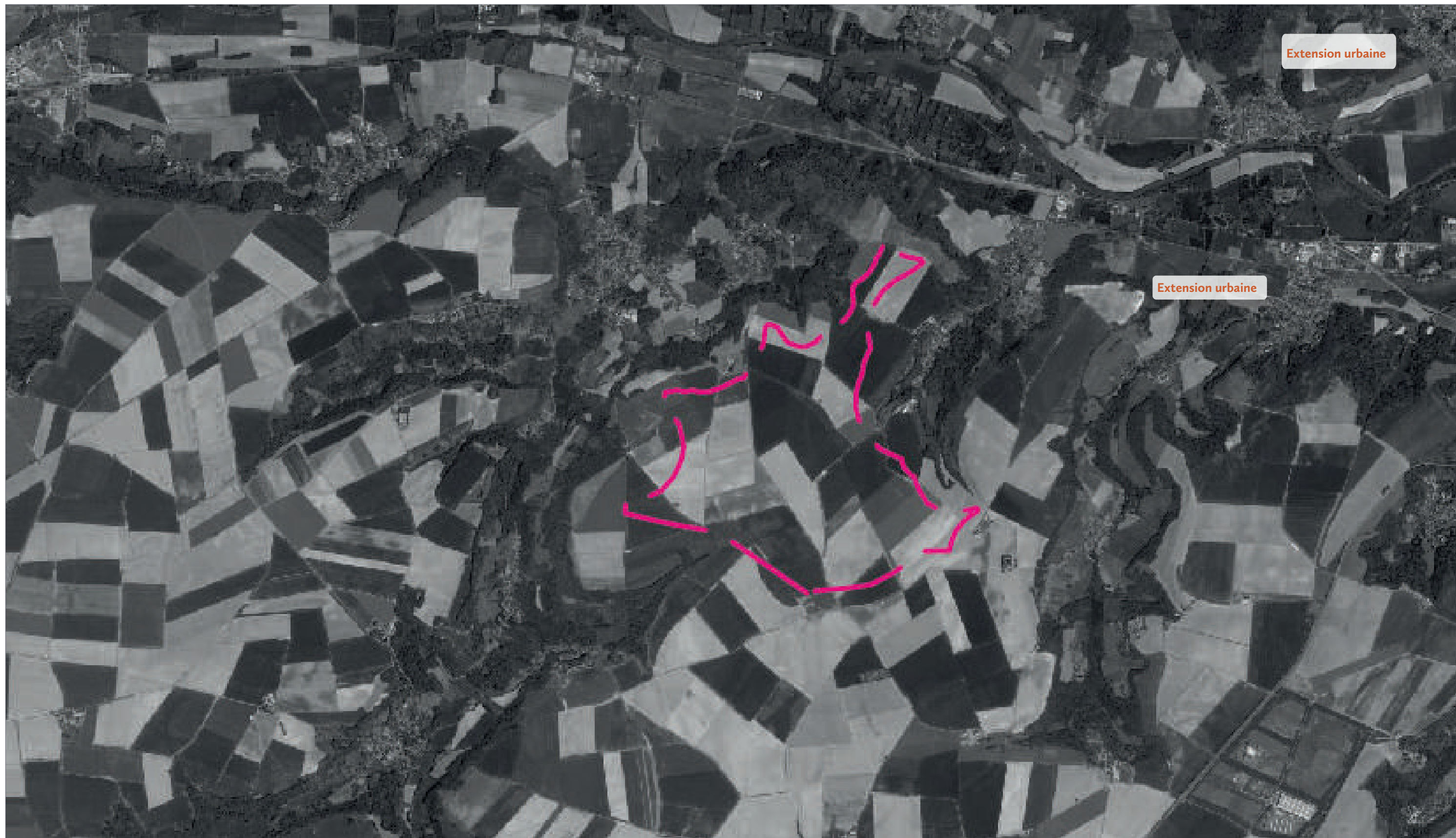
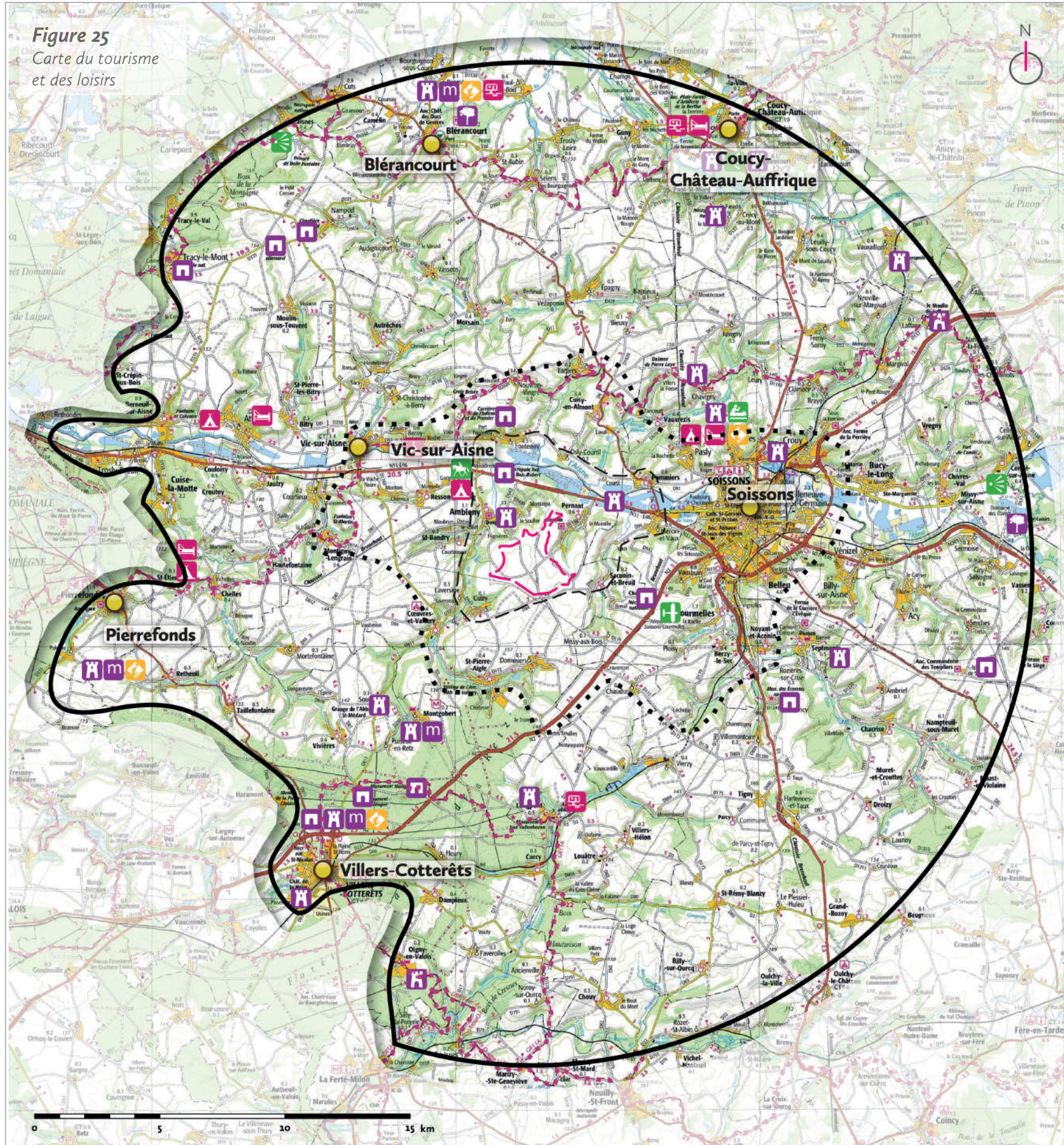


Figure 25
Carte du tourisme
et des loisirs



-  Site du projet éolien
 -  Périmètre d'étude éloigné (20 km)
 -  Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 10 km)
 -  Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 5 km)
 -  Limites départementales
 -  Villes principales
- TOURISME PATRIMONIAL**
-  Mémorial de guerre
 -  Monument remarquable
 -  Musée
 -  Office de tourisme
- LOISIRS**
-  Aéroport
 -  Piscine
 -  Activité nautique
 -  Randonnée équestre
 -  Point de vue
 -  Chemin de randonnée
- HÉBERGEMENT**
-  Camping-car
 -  Campings
 -  Hôtel



Le tourisme dans le département est très limité, il se concentre principalement sur un tourisme culturel se localisant dans la ville de Soissons. Les offres touristiques ne sont que très peu développées dans le plateau du Soissonnais et s'appuie principalement sur les vestiges de la Première Guerre mondiale.

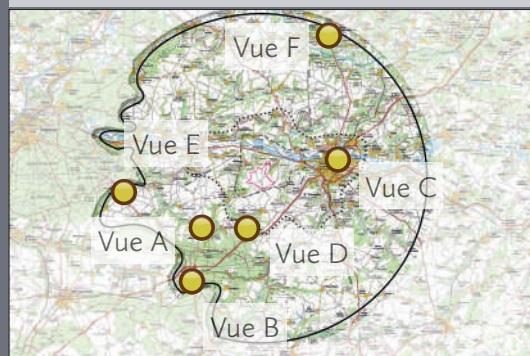
■ Ci-contre à gauche :

- Figure 25 : carte du tourisme et des loisirs.
(Source : IGN, tourisme Aisne et Hauts-de-France)
- Vue A : Les champs du Soissonnais par Tauguin.
- Vue B : couverture du livre «Les Trois Mousquetaires» d'Alexandre Dumas.
- Vue C : Clovis et le vase de Soissons.
(Source : Grandes chroniques de la France, BNF)

■ Ci-contre à droite :

- Vue D : la forêt domaniale du Retz à Soucy.
(photo : Matutina)
- Vue E : ancienne carte postale de la ville de Pierrefonds.
(Source : site de la commune de Pierrefonds)
- Vue E : Château de Coucy-le-Château-Auffrique
(Source : château-Coucy)

• Localisation des vues



3.5- Perceptions sociales et touristique

Les grands plateaux ouverts du Soissonnais occupés par l'agriculture sont souvent représentés dans certains tableaux (vue A) montrant la mosaïque de couleur qu'ils offrent. Cependant, ce n'est généralement pas pour les étendues de grandes cultures que les touristes se déplacent dans le département de l'Aisne, mais plutôt pour le patrimoine historique des agglomérations du département.

La ville de Soissons

Soissons est une ville connue depuis plus de 2000 ans. Durant l'Antiquité, elle porte le nom d'Augusta Suessionum et s'étend au fil du temps. Elle devient ensuite capitale de France, puis abrite l'épisode du vase de Soissons (vue C). Elle continue de croître d'année en année, en témoigne le patrimoine bâti de la ville. Plus de 22 bâtiments y sont aujourd'hui classés et/ou inscrits au titre des monuments historiques de France.

L'offre touristique de la ville de Soissons est donc importante et la seule du périmètre d'étude rapproché. Les offres d'hébergements et de loisirs y sont développées, notamment par la présence de l'Aisne qui offre une plus-value en termes de loisirs que la ville de Soissons mobilise en proposant des activités nautiques par exemple.

La ville de Villers-Cotterêts

La principale activité touristique de cette ville provient de la forêt domaniale du Retz (vue D). Ainsi de nombreuses activités y sont possibles, allant de la promenade à la chasse à courre par exemple. La ville de Villers-Cotterêts présente quelques intérêts touristiques en dehors de l'attractivité forestière, comme par exemple le musée d'Alexandre Dumas auteur des «Trois Mousquetaires» (vue B), né dans la ville en 1802. De plus, un véritable effort touristique est fait par cette commune dont son château devrait accueillir la « cité internationale de la langue française», qui a pour objectif de proposer des activités, expositions, spectacles autour de l'utilisation de la langue

française. Cette nomination pourrait permettre d'accueillir un grand nombre de touristes dans la ville.

La ville de Pierrefonds

Les sources thermales de Pierrefonds (vue E), découvertes en 1846 accroissent le tourisme dans le département de l'Aisne dès 1856. Cependant, la première Guerre Mondiale a réquisitionné celles-ci à des fins d'hôpitaux et aujourd'hui les sources thermales ne sont plus ouvertes aux touristes. Néanmoins, la présence de son château en fait toujours une ville attractive pour les touristes qui viennent le visiter, avec plus de 139 000 visiteurs en 2017.

La ville de Coucy le château

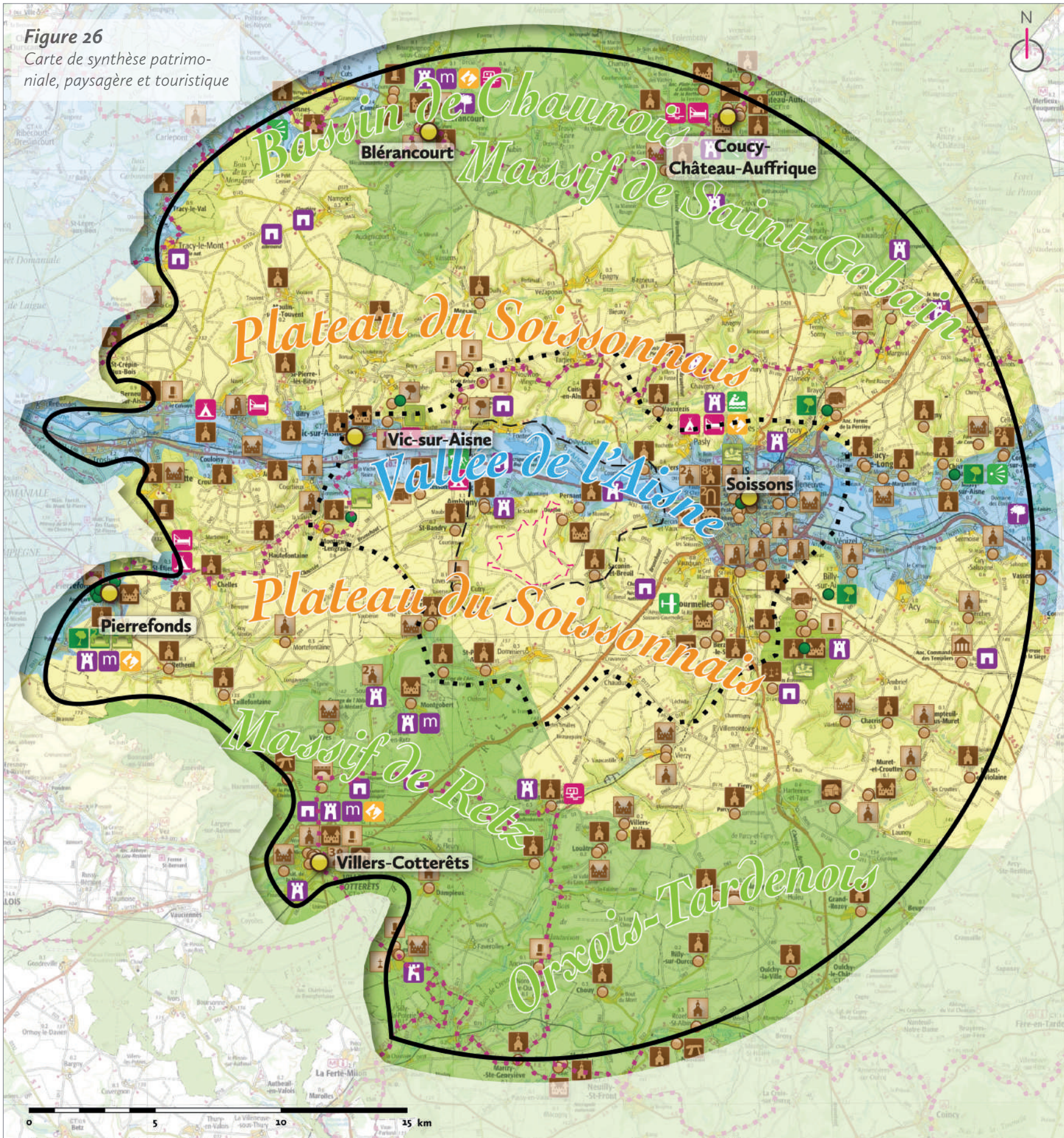
Au limite du périmètre d'étude éloigné et au nord du site du projet éolien, nous pouvons mentionner le château de Coucy-le-Château-Auffrique (vue F) qui accueille un nombre important de touriste chaque année. Véritablement monument témoin de l'époque médiévale, son ampleur attire et donne à voir. L'offre touristique pour la ville tend à se développer, avec une offre d'hébergement de camping ou de camping-car.

En outre, ce qu'il faut retenir en ce qui concerne le développement touristique c'est qu'il se concentre principalement dans les villes, et concerne les châteaux médiévaux de la régions. Les plateaux sont délaissés, le développement touristique et les loisirs sur les plateaux du Soissonnais sont moindres, seulement un tracé de Grandes Randonnées passe sur le territoire d'étude, le GR 12.

Les plateaux du Soissonnais sont des lieux de passage et non d'arrêt. L'offre hébergement sur le territoire d'étude se concentre principalement dans les villes qui viennent drainer le tourisme sur l'ensemble du périmètre d'étude du site du projet éolien de Pernant et d'Ambleny.



Figure 26
Carte de synthèse patrimoniale, paysagère et touristique



Site du projet éolien

Périmètre d'étude éloigné (20 km)
 Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 10 km)
 Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 5 km)

Limites départementales

Villes principales

MONUMENTS HISTORIQUES

classé/inscrit

- Construction particulière
Arboretum, jardin
- Patrimoine religieux
Abbaye, cathédrale, chapelle, clocher de l'église, collégiale, église.
- Patrimoine civil et urbain
Hôtel, maison de bourg ou de ville.
- Châteaux et grandes demeures
Château, domaine.
- Petit patrimoine
Croix de chemin, monuments commémoratifs
- Cimetière
Civil ou militaire
- Vestige préhistorique
Polissoir
- Monuments de l'Antiquité, patrimoine antique
Théâtre romain
- Monument public, patrimoine institutionnel, édifices publics
Beffroi, cimetière, collège, hôtel de ville.
- Construction civile, patrimoine de l'équipement
Gare, réseau hydrologique de Villers-Cotterêt
- Patrimoine agricole, artisanal et/ou rural
Fermes.

SITES

classé/inscrit

- Site lié à un ensemble urbain
Centre urbain de Soissons et village de Septmont.
- Site lié à une construction
Abords de monument.
- Petit monument
Vestige archéologique (grotte)
- Petit site naturel
Arbre protégé, haies, jardin, parc, rocher.

TOURISME PATRIMONIAL

- Mémorial de guerre
- Monument remarquable
- Musée
- Office de tourisme

LOISIRS

- Aéroport
- Piscine
- Activité nautique
- Randonnée équestre
- Point de vue

HÉBERGEMENT

- Camping-car
- Campings
- Hôtel

Chemin de randonnée

TYPLOGIE DES PAYSAGES

- Paysage de plateau
- Paysage vallonné
- Paysage de vallée

Le plateau du Soissonnais est l'unité paysage la plus étendue du territoire d'étude. La présence de la vallée de l'Aisne comportant la ville de Soissons marque le paysage de l'aire d'étude et rassemble le patrimoine bâti ainsi que le tourisme dans cette même ville.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 26 : carte de synthèse patrimoniale, paysagère et touristique.

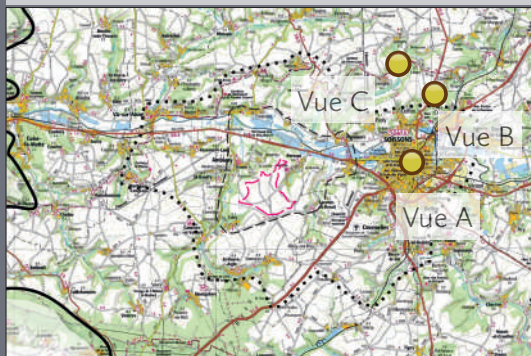
(Source : Atlas des paysages de l'Aisne et de la région Nord-Pas-de-Calais, Atlas des Patrimoines - Ministère de la Culture, fond IGN 1/100 000)

■ Ci-contre à droite :

- Vue A : une vue aérienne de Soissons.
(photo : banque des territoires)
- Vue B : le parc éolien de Leury à Soissons.
- Vue C : le plateau du Soissonnais à Leury.

(Toutes les photos : Matutina)

• Localisation des vues



3.6 - Synthèse de l'état initial

Le périmètre d'étude est principalement concerné par les grands plateaux du Soissonnais. Il se distingue toutefois au nord du site du projet éolien par la vallée de l'Aisne qui vient traverser le périmètre d'étude d'est en ouest.

On assiste ici à une concurrence entre l'intensification des pratiques agricoles et le maintien difficile d'une agriculture plus herbagère. La présence du couvert végétal est concentrée autour des nombreuses vallées qui traversent le plateau du Soissonnais, le divisant en plusieurs sous-plateaux.

Le territoire a subi les dommages de la Grande guerre, ce qui a modifié la physionomie de ses villages et de son parcellaire cultural, tandis que les petites villes sont d'abord issues du mouvement d'industrialisation.

Ainsi, l'intensification agricole a abouti à une banalisation du paysage des grands plateaux, dont de nombreuses fermes isolées viennent ponctuer de temps à autre le paysage des champs ouverts du plateau.

Les villages se concentrent principalement le long des axes routiers ou le long des vallées. Les plateaux restent consacrés principalement à l'agriculture intensive.

La ville de Soissons (vue A) a une forte influence urbaine sur le territoire d'étude puisque de nombreuses communes situées à l'est du territoire d'étude se tiennent dans sa couronne urbaine, d'où la justification de sa prise en compte dans le périmètre d'étude rapproché.

De plus, on peut mentionner la présence que d'un seul parc éolien de quatre éoliennes construit sur ce territoire d'étude. Le développement éloigné dans le territoire d'étude est plus important puisque quatre parcs éoliens sont en demande d'instruction et un autre a été autorisé.

Le territoire d'étude comporte plusieurs enjeux : premièrement, il comporte des plateaux à vocation agricole, ceux du Soissonnais avec de grandes parcelles de champs ouverts (vue C). Les vues ici au centre et à l'ouest du site éolien sont ouvertes. De ce fait, par le relief quasi nul des plateaux, les éoliennes y seront sans doute visibles à une grande distance. Deuxièmement, la vallée de l'Aisne présente un enjeu important par sa proximité au site du projet éolien. Son encaissement moyen de 150 m pourrait entraîner un rapport d'échelle conséquent entre les éoliennes du projet et elle-même. C'est-à-dire que certaines éoliennes du projet pourraient potentiellement être en covisibilité de superposition avec la vallée de l'Aisne.

La ville de Soissons constitue un enjeu important puisqu'elle rassemble un nombre important d'habitations, de patrimoines historiques et concentre la plupart des offres touristiques du territoire. Pour le reste du territoire, l'implantation urbaine sur le territoire n'est pas conséquente, mais elle mérite d'être prise en compte pour pouvoir relever certaines sensibilités et enjeux importants. Par exemple, la visibilité est essentiellement véhiculaire, et les axes routiers en direction du site du projet peuvent être un enjeu à tenir compte. Ces différents sensibilités et enjeux seront pris en compte dans la partie 4 : «le site et enjeux», des pages suivantes.



Figure 27
Carte des visibilitées et des sensibilités



Site du projet éolien

Périmètre d'étude éloigné (20 km)
 Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 10 km)
 Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 5 km)

Limites départementales

SYSTÈMES DE VISIBILITÉS

Vues fermées
 Vues en fenêtres
 Vues ouvertes

SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS

Éolienne construite
 Éolienne d'un parc éolien accordé
 Éolienne en cours d'instruction
 Éolienne du projet d'Epagny déposé par Elements en préfecture sans avis MRAE

Village proche :

Forte sensibilité
 Sensibilité modérée
 Faible sensibilité
 Sensibilité nulle

Patrimoine proche :

Forte sensibilité
 Sensibilité modérée
 Faible sensibilité
 Sensibilité nulle

- 1 - Donjon d'Ambleny
- 2 - Eglise Saint-Martin d'Ambleny
- 3 - Château de Pernant
- 4 - Eglise Saint-Léger de Pernant
- 5 - Eglise Saint-germain et Saint-Protais de Soissons
- 6 - Patrimoine de la ville de Soissons
- 7 - Eglise Saint-martin de Pommiers
- 8 - Château de Vis-sur-Aisne
- 9 - Château de Coucy
- 10 - Château de Pierrefonds
- 11 - Patrimoine de Villers-Cotterêts

Axes routiers importants

La vallée de l'Aisne

Agglomération de Soissons

ÉLÉMENTS CARTOGRAPHIQUES

Réseau hydrographique

Boisements

Autoroute

Route principale

Route secondaire

Route locale

4 - LE SITE ET SES ENJEUX

4.1 - Les sensibilités paysagères et patrimoniales

Les systèmes de visibilité

Les systèmes de visibilité désignent la façon dont s'opèrent les visions sur le territoire d'étude de façon générale, mais aussi vers le site du projet éolien (fig. 31). Parler de "système de visibilité", c'est donc considérer le fonctionnement visuel concret, celui de l'observateur, par rapport aux structures et aux motifs du grand paysage, décrites au cours de l'analyse d'état initial précédent. L'examen de ces systèmes de visibilité permet d'envisager les espaces et éléments du paysage susceptibles d'entretenir une relation visuelle avec un projet éolien implanté sur le site concerné, ce qui consiste à définir des "sensibilités".

Les sensibilités

Les possibilités d'influence visuelle d'un projet éolien sur le paysage, mais aussi sur son site ou encore sur les éléments patrimoniaux, sont donc regroupées sous le terme de "sensibilités". Il s'agit en quelque sorte d'un inventaire des éléments du paysage sur lesquels pointer l'attention lors de l'étude des incidences, en seconde partie de cette étude. Celles-ci s'appuient à la fois sur des critères objectifs et subjectifs et s'opèrent ainsi à différents niveaux d'échelles. L'examen de ces sensibilités sert *in fine* à établir les conditions de possibilité, d'impossibilité ou de restriction de l'implantation de l'éolien. En effet, le développement de cette forme d'énergie implique une transformation du paysage, fait d'ailleurs inhérent au paysage en lui-même : celui-ci est soumis à des dynamiques d'évolution. L'implantation d'éoliennes en fait partie. Révéler les sensibilités d'un paysage ou d'un site, c'est donc procéder à l'évaluation de ses capacités de transformation et à leur cohérence.

Enfin, il est important de préciser que le terme de "sensibilité" ne désigne pas une condition rédhibitoire à l'implantation éolienne mais désigne des caractéristiques sensibles dont il faut tenir compte dans les projets.

Trois grands systèmes de visibilité ont été repérés sur le territoire, se déduisant des conclusions de l'analyse d'état initial et de la synthèse des différents documents d'orientation et de cadrage. Ils reflètent la diversité des paysages rencontrés.

Le système de vues ouvertes

Il s'agit des vues qui s'établissent vers le site du projet éolien dans les secteurs les plus ouverts du territoire d'étude. Ils correspondent aux paysages de plateau du Soissonnais. Ce paysage, dans lequel se localise le site du projet est le plus concerné par ce système de visibilité. Le plateau du Soissonnais est traversé par la route nationale N 31, très fréquentée et au tracé rectiligne rappelant son origine gallo-romaine. Cette route offre des vues en séquences panoramiques vers le site du projet éolien. Il s'agit d'un véritable axe de visibilité, important, passant directement au nord du site du projet éolien de Pernant - Ambleny. La vallée de l'Aisne, qui traverse le plateau du Soissonnais, peut, quant à elle, être qualifiée en vue semi-ouverte puisqu'elle est boisée, ce qui referme les vues.

Le système de vues en fenêtres

Les vues en fenêtres désignent des vues ponctuelles offertes depuis les paysages où les visibilité sont fragmentées par la conjugaison du relief et de la végétation. Elles peuvent s'effectuer dans des trouées, là où les reliefs des vallées, les replis de plateaux, ou encore les boisements, limitent l'horizon. Le secteur est marqué par la présence de vallées qui sont boisées. Les vues en fenêtres couvrent donc de larges espaces du périmètre d'étude.

Le système de vues masquées

Ce système de visibilité doit être compris par rapport au site du projet et aux conditions de visibilité des éoliennes qui y seraient implantées. Les secteurs forestiers sont totalement opaques comme peut l'être la forêt domaniale du Retz qui limite les vues du site du projet éolien depuis la ville de Villers-Cotterêts. Cette forêt et ses boisements satellites permettent de créer une zone de vue masquée au sud-ouest du site du projet éolien.

La justification des sensibilités

Plusieurs établissements humains présentent de fortes sensibilités, comme par exemple la ville de Soissons, avec plus de 28 000 habitants, rassemble un nombre important d'habitants. Sa localisation, en vallée de l'Aisne et proche du site du projet éolien, en fait une ville avec des enjeux paysagers, patrimoniaux, et sociaux importants.

Les villages d'accueil du site du projet, Pernant et Ambleny, tout comme le village de Cutry, sont eux aussi qualifiés comme présentant de fortes sensibilités. Ils sont proches du site et repliés dans des petites vallées de ruisseaux. De ce fait, les éoliennes du projet pourraient entraîner d'importants rapports d'échelle sur la silhouette urbaine de ces villages et sur leurs vallées.

Les établissements humains avec un niveau de sensibilité modéré correspondent aux villages plus éloignés du site du projet et/ou présentant un élément permettant de limiter les vues en direction du site du projet, où les vues des éoliennes sembleraient être visibles qu'en entrée et sortie de village, comme Coevres-et-Valsery, situé en fond de vallée boisée.

En ce qui concerne les établissements peu sensibles, ils concernent les villages dans une deuxième sphère d'éloignement, avec des barrières visuelles limitant les vues en direction du site du projet. Le site ne pourrait être visible qu'en sortie d'agglomération.

Cette logique est reprise en ce qui concerne le patrimoine protégé en fonction de leur potentielle covisibilités ou intervisibilités avec les éoliennes du site du projet.

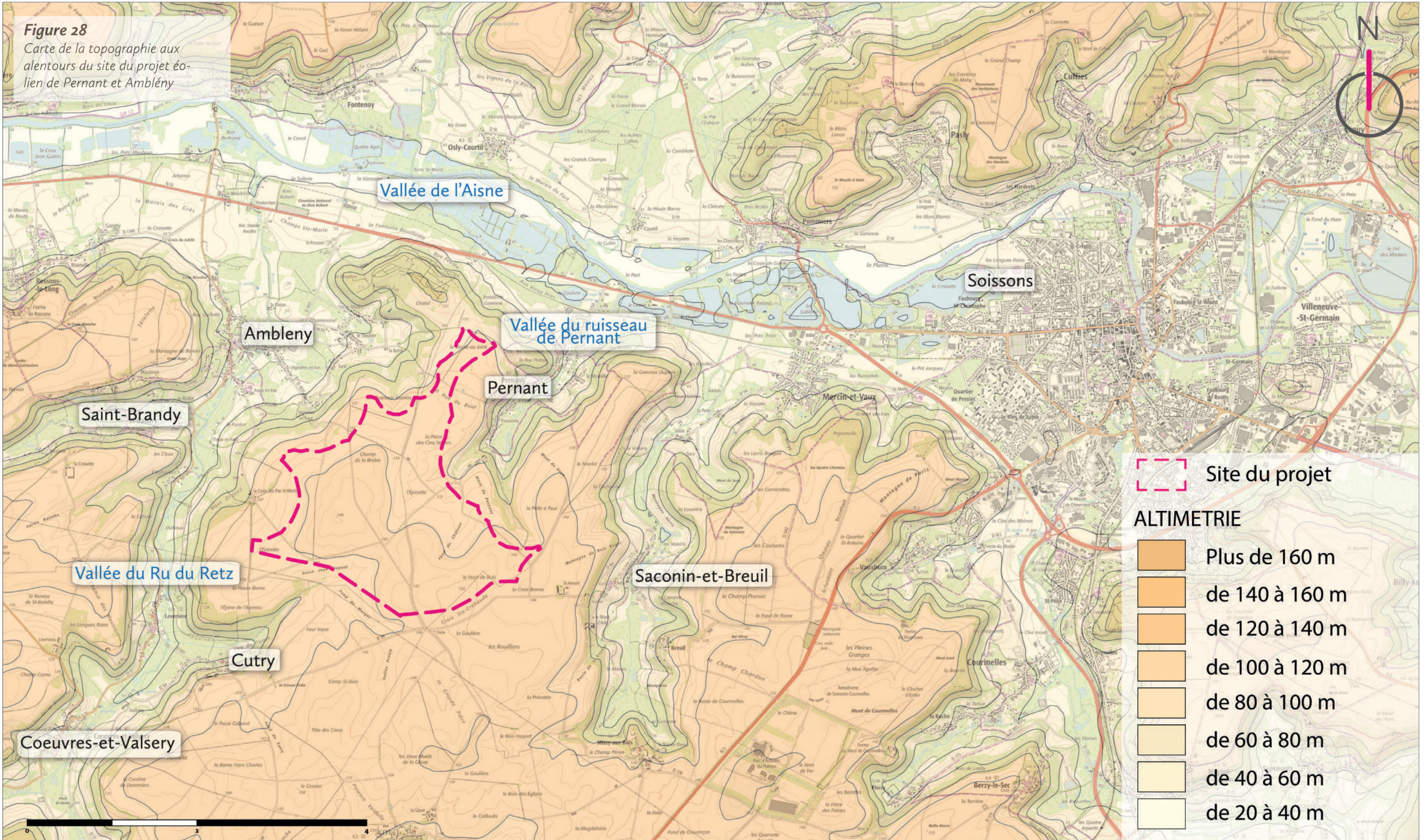
Les différentes justifications de la classification des sensibilités concernant la vallée de l'Aisne et les villages proches autour du site du projet (Ambleny, Pernant et Cutry) sont détaillées dans les pages suivantes à l'aide de coupes topographiques. La ville de Soissons est elle aussi détaillée grâce à une carte du bâti à l'échelle 1/25 000. Cela permettra de mieux cibler la campagne de photomontages présente plus loin dans cette étude et de désigner les enjeux par rapport à l'analyse fine de ces sensibilités.

Le site du projet éolien se localise proche de deux sensibilités importantes. La première étant la vallée de l'Aisne, la deuxième, la ville de Soissons.

■ Ci-contre à gauche :

• Figure 27 : carte des visibilité et des sensibilités.

(Source : DREAL des Haut-de-France, CLC 2018)



SENSIBILITÉ LIÉ À LA TOPOGRAPHIE ENVIRONNANTE DU SITE DU PROJET

La carte topographique (*fig. 28*) permet de placer le site du projet éolien dans son contexte topographique proche. On constate, comme décrit dans la partie descriptive de l'état initial, que le site du projet s'implante au sein du plateau du Soissonnais entre les vallées du Ru du Retz à l'ouest, du Ruisseau de Pernant à l'est, et au nord de l'Aisne.

L'encaissement de ces vallées permet de justifier les coupes topographiques des pages suivantes et de modéliser le relief rencontré aux alentours du site du projet.

Ici, les reliefs créés par les vallées sont des enjeux paysagers importants. Au regard, premièrement, des disproportions d'échelle que les éoliennes du site du projet pourraient créer, mais aussi et deuxièmement, au regard des villes et villages que ces vallées abritent. En effet, la ville de Soissons, située dans la vallée de l'Aisne est la ville la plus importante à proximité du site du projet, mais plus encore, les villages de Pernant, Ambleny et de Cutry sont concernés par la conjonction du relief et de la localisation du site du projet éolien.

Au regard du relief modélisé sur cette carte, les sensibilités sont fortes pour les vallées du Ru du Retz, du Ruisseau de Pernant et de l'Aisne. Des disproportions d'échelle pour ces trois vallées sont à prendre en compte et à limiter le plus possible en proposant une hauteur d'éolienne adaptée et une implantation lisible et en recule des vallées.

Les sensibilités de ces vallées et des villages qu'elles accueillent sont analysées dans les pages suivantes au travers des coupes topographiques qui permettent une visualisation concrète des rapports d'échelle entre ces vallées et les éoliennes du site du projet.

SENSIBILITÉS LIÉES A LA VALLÉE DE L' AISNE

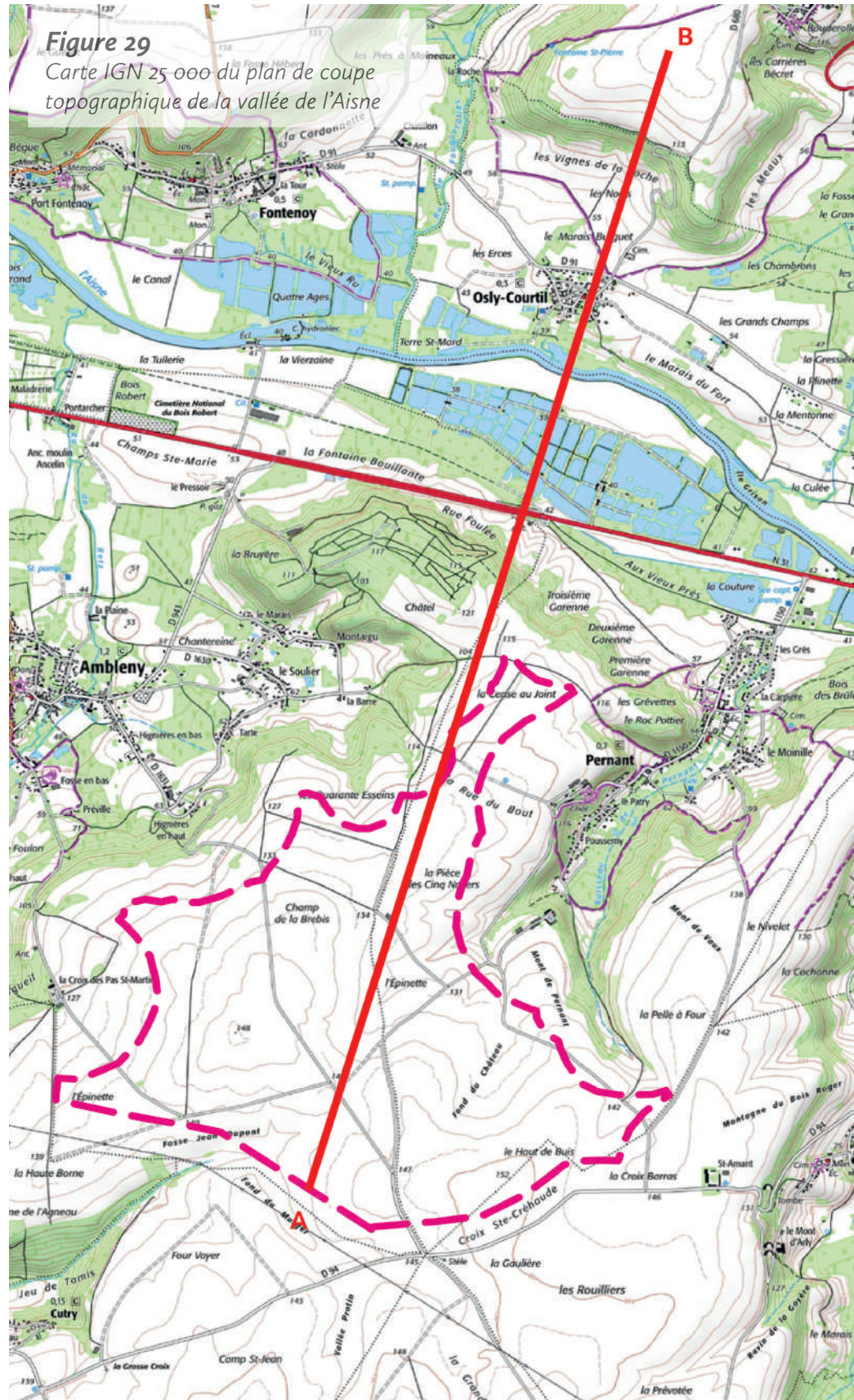
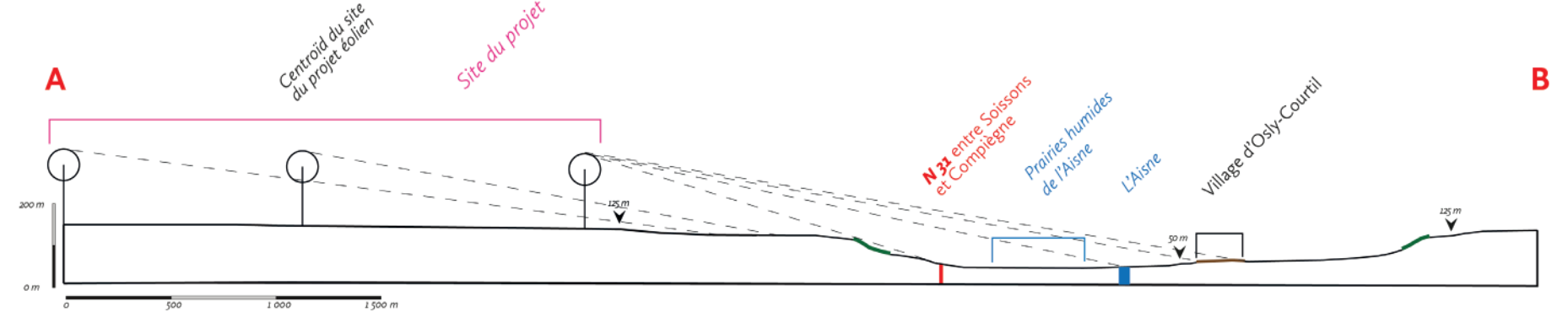


Figure 30
Coupe topographique de la vallée de l'Aisne



Description du tracé de la coupe A-B

La coupe de terrain a été réalisée depuis la limite sud du projet éolien de Pernant - Ambieny, jusqu'au nord du village d'Osly-Courtill, situé sur l'autre rive de la vallée de l'Aisne, en haut de coteau de la vallée de l'Aisne. Cette coupe permet de traverser, en partant du point A et en remontant vers le nord au point B (fig. 29) :

- le plateau sur lequel est implanté le site du projet éolien,
- une petite étendue boisée témoignant du couvert végétal dans lequel s'inscrit la vallée de l'Aisne, puisque l'encaissement de cette dernière commence à la limite du boisement,
- la route nationale N 31, route importante du territoire reliant Soissons et Compiègne,
- les prairies humides de l'Aisne, ainsi que la rivière de l'Aisne,
- le village d'Osly-Courtill, situé dans la vallée.
- puis, pour finir, le coteau nord et boisé de la vallée de l'Aisne.

Analyse de la coupe

Une éolienne d'une hauteur de 180 m placée à la limite sud du site du projet éolien, ne semblerait pas être visible depuis la N 31, puisque l'encaissement de la vallée de l'Aisne permet de la dissimuler d'après la coupe de terrain. Cependant, cette même éolienne pourrait être visible en fond de vallée et depuis le village d'Osly-Courtill. Toutefois, par rapport à la position de cette éolienne, les rapports d'échelle vis-à-vis de la vallée de l'Aisne devraient être favorables.

La deuxième éolienne située au centre du site du projet, ne sera pas non plus visible depuis la N 31, mais visible depuis le fond de la vallée de l'Aisne et du village d'Osly-Courtill sur le versant opposé à celui du site du projet éolien, d'après la ligne de visibilité représentée sur la coupe de terrain ci-dessus. Une éolienne placée au centre du site du projet aura une prégnance visuelle plus importante mais les rapports d'échelle entre la vallée et l'éolienne devraient rester favorables.

L'éolienne placée au nord du site du projet éolien, sera visible, selon la coupe de terrain, aussi bien depuis la N 31, qu'en fond de vallée et depuis le village d'Osly-Courtill. Pour des éoliennes situées en limite nord, les rapports d'échelles paraissent être peu favorables à la vallée de l'Aisne qui risque d'être surplombée puisque ni relief, ni boisements semblent venir obstruer la visibilité de ces éoliennes.

SENSIBILITÉS LIÉES AU VILLAGE D'AMBLENY

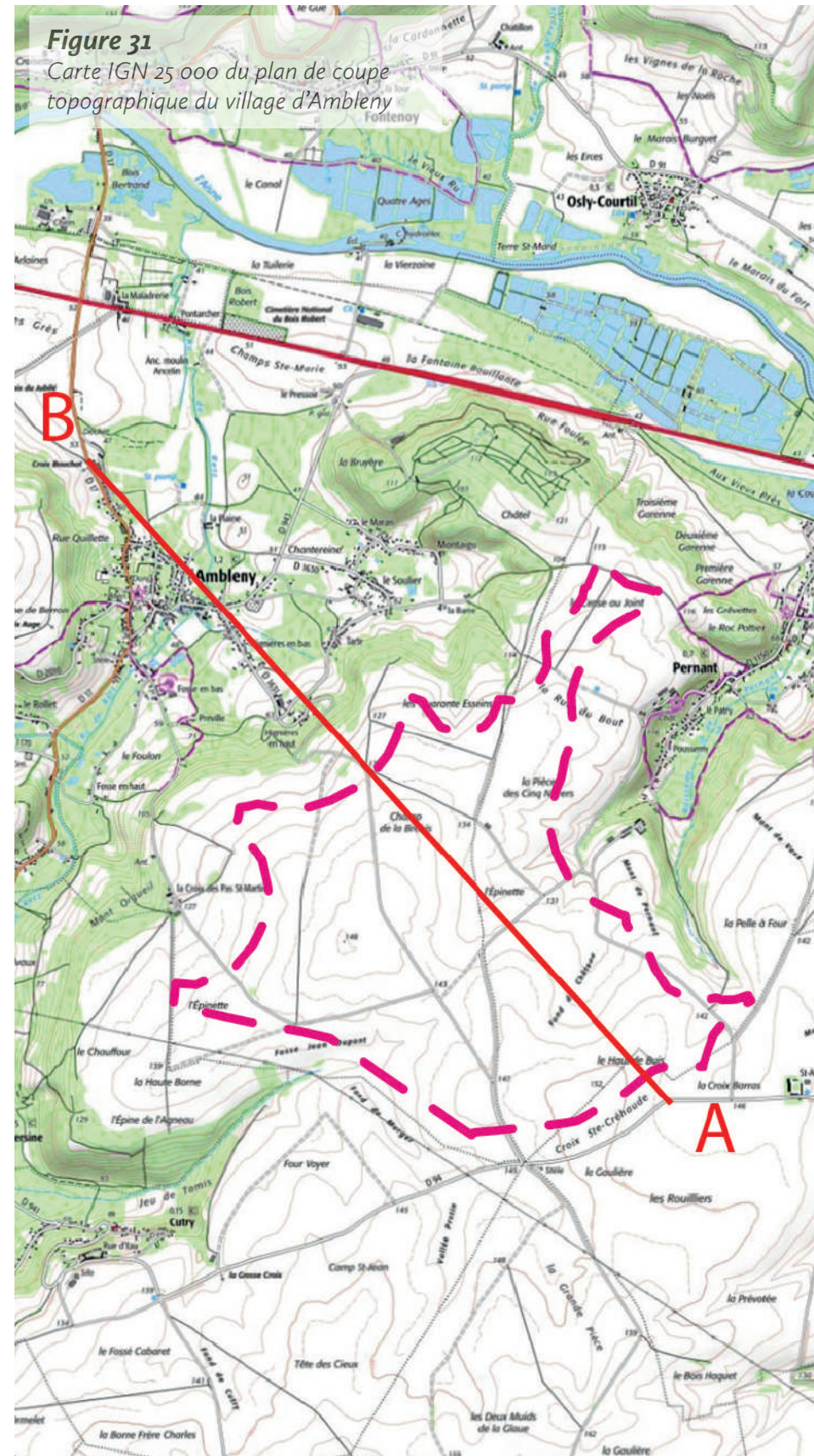
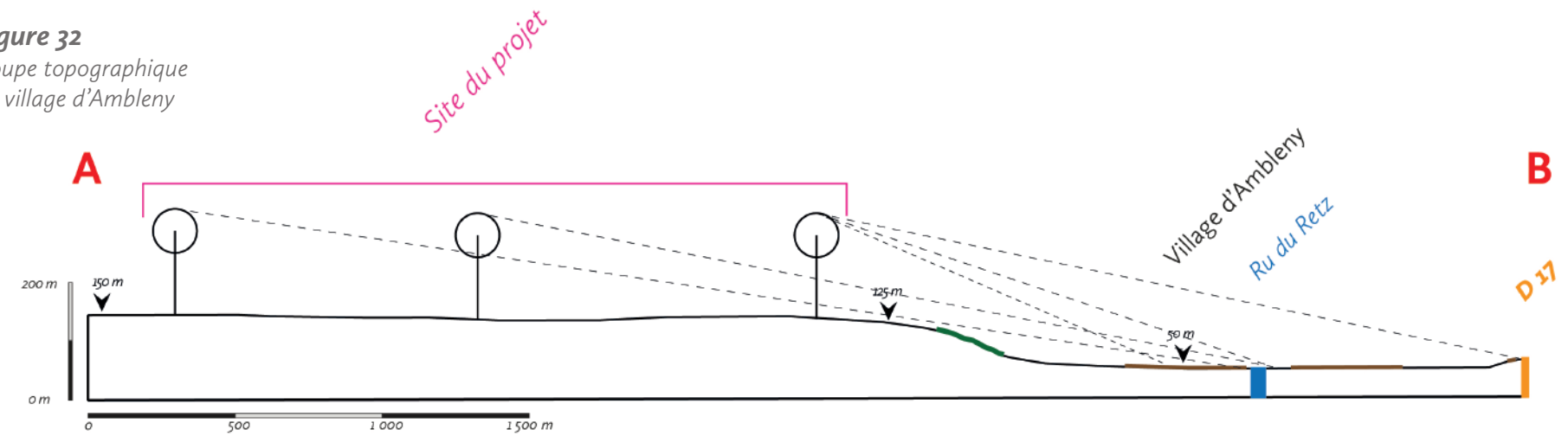


Figure 32
Coupe topographique du village d'Ambleny



Description du tracé de la coupe A-B

Ici, la coupe de terrain permet de voir les sensibilités autour du village d'Ambleny, qui est l'une des communes d'accueil du site du projet. Cette coupe a été réalisée depuis le sud-est du site du projet, et plus précisément sur la route locale D 94 qui longe cette partie du site. La coupe continue vers le nord-ouest, en traversant le village d'Ambleny, pour se terminer sur la route départementale D 17 qui dessert le village et lui permet d'être relié à la route nationale N 31 qui joint Soissons et Compiègne.

Plus précisément la coupe topographique permet de traverser :

- le plateau dans lequel s'inscrit le site du projet sur environ 2,8 km,
- la petite vallée du Ru du Retz, qui est boisée.
- Le village d'Ambleny qui vient s'ancrer de part et d'autre du petit ruisseau,
- et la départementale D 17 qui marque le début de coteau de la petite vallée du Ru du Retz.

Analyse de la coupe

Une éolienne de 180 m a été placée au sud-est du site du projet, donc au plus loin du village d'Ambleny. Le haut de ses pales, selon sa ligne de visibilité décrite par la coupe de terrain (fig. 32), seront possiblement visibles en fond de vallée du Ru de Retz et donc depuis le village d'Ambleny. Il faut tout de même mentionner que le couvert végétal de cette vallée pourrait obstruer les vues de ces pales d'éolienne, puisque la ligne de visibilité frôle cette étendue boisée, tout comme le bâti, non visible sur la coupe de terrain, permet de filtrer fortement les vues.

Pour la deuxième éolienne, située au centre du projet, les pales seront visibles en fond de vallée du Ru du Retz, et ne pourront pas être masquées par le couvert végétal, puisque la ligne de visibilité est bien plus haute que ce dernier. Toutefois, les rapports d'échelle entre la silhouette urbaine du village et la vallée seront respectés et l'éolienne ne semblerait pas surplomber le village d'Ambleny ni sa vallée. Au moins un photomontage devra être réalisé depuis le village afin d'étudier les visibilitées du projet depuis Ambleny.

La dernière éolienne sur la coupe topographique est implantée au nord-ouest du site et donc plus proche du village d'Ambleny. Cette éolienne, selon sa ligne de visibilité sera visible aussi bien en fond de vallée que sur l'autre rive du Ru du Retz, puisque visible depuis la départementale D 17. Les rapports d'échelle vis-à-vis de cette éolienne, de la vallée du Ru de Retz, et du village d'Ambleny semblent peu favorables et les éoliennes implantées au nord-ouest du site pourraient créer un effet de dominance sur le village et des covisibilités avec les monuments historiques du village, à savoir l'église et le Donjon d'Ambleny. Il est donc recommandé de reculer au plus possible les éoliennes du projet au village d'Ambleny

SENSIBILITÉS LIÉES AU VILLAGE DE PERNANT

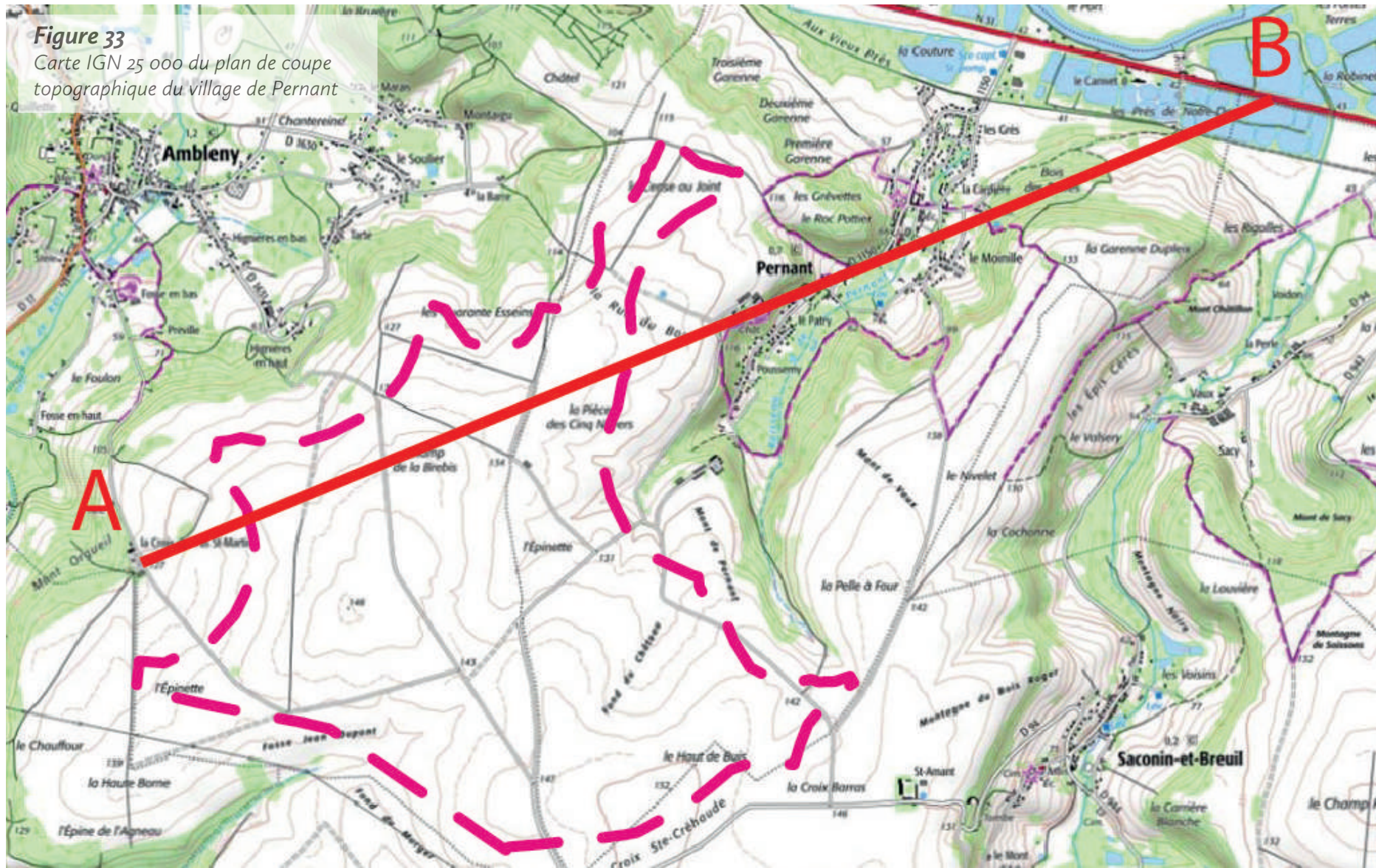


Figure 33
Carte IGN 25 000 du plan de coupe topographique du village de Pernant

Description du tracé de la coupe A-B

La coupe topographique commence au hameau de la Croix des Pas Saint-martin qui se localise à l'ouest du site du projet éolien. La coupe se poursuit en traversant le site du projet éolien situé sur le plateau délimité entre les vallées du Ru de Retz et celle du ruisseau de Pernant. Elle se termine sur la route Nationale N 31 au nord-est de la ville de Pernant.

La coupe traverse donc les éléments suivants (fig. 33):

- le plateau du Soissonnais entre les villages d'Ambleny et de Pernant,
- le château de Pernant,
- le village de Pernant, et donc la vallée dans laquelle il se situe grâce au ruisseau de Pernant.
- Le Bois des brûlés et les prairies humides de l'Aisne,
- et la route nationale N 31.

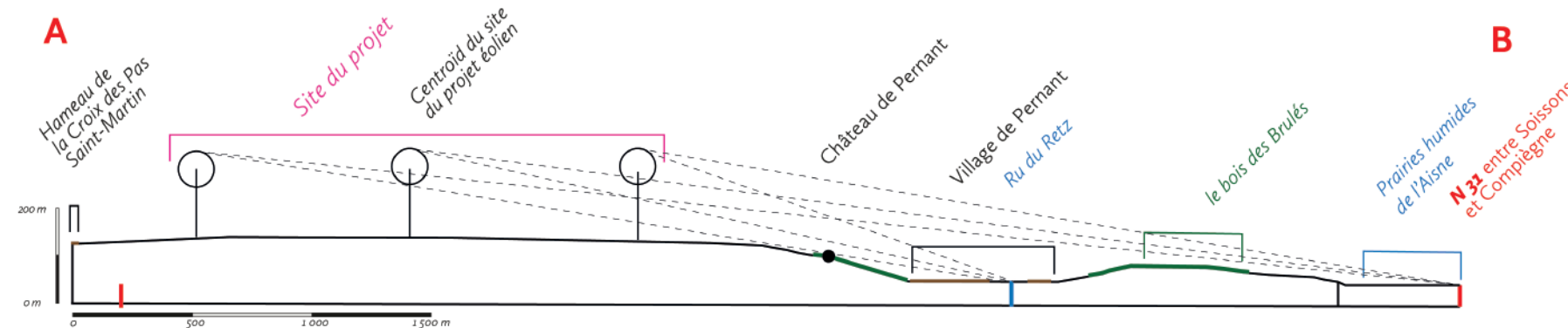
Analyse de la coupe

À l'ouest du site du projet éolien, une première éolienne de 180 m a été placée sur la coupe topographique permettant de visualiser son incidence au niveau de la vallée du ruisseau de Pernant, du village et de son château. Cette éolienne, d'après sa ligne de visibilité avec ces éléments, semblerait n'être que très peu visible depuis le fond de vallée de Pernant, puisque la conjonction du relief ainsi que des boisements limite sa visibilité. Cependant, en ce qui concerne le hameau de la Croix des pas Saint-Martin, les éoliennes implantées à l'ouest du site seraient très largement visibles depuis ce hameau, avec un effet de dominance visuelle important.

Pour l'éolienne située au centre du site, selon la coupe topographique et la ligne de visibilité de cette dernière, elle pourrait être visible depuis le village de Pernant, et donc en fond de vallée. Cependant, les rapports d'échelle sembleraient ne pas être défavorables, la prégnance visuelle des éoliennes au regard de la coupe topographique ci-dessus paraît ne pas dominer la vallée et la silhouette urbaine du village.

La dernière éolienne, située au plus proche du village de Pernant et donc au nord-est du site du projet, semblerait être largement visible depuis le village de Pernant, la conjoncture du relief et des boisements d'après la coupe topographique (fig. 37) ne suffit pas à obstruer les vues de cette éolienne. Les rapports d'échelle vis-à-vis de cette éolienne et du village de Pernant semblent peu favorables et risquent de créer un effet de surplomb.

Figure 34
Coupe topographique du village de Pernant



SENSIBILITÉS LIÉES À LA VILLE DE CUTRY

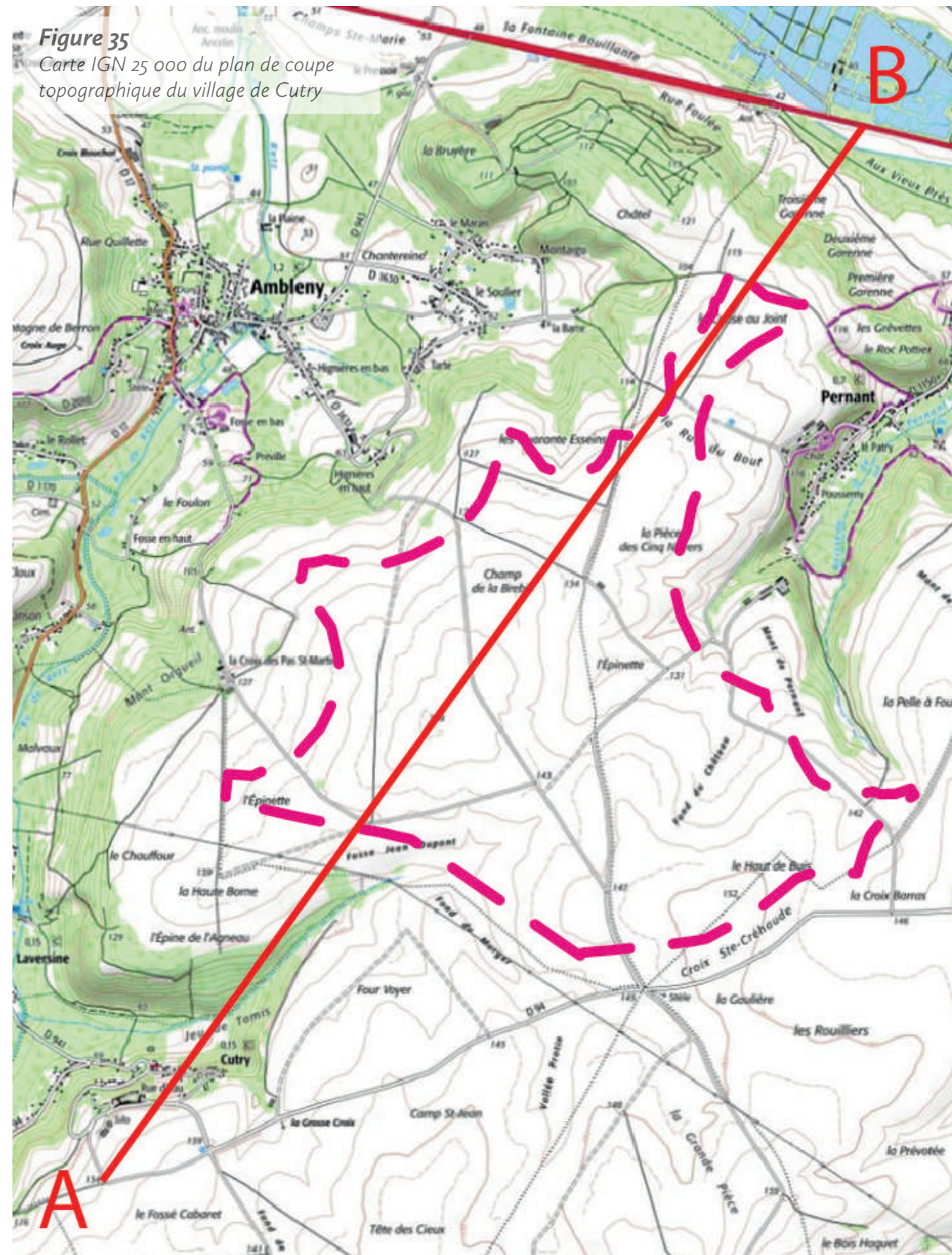
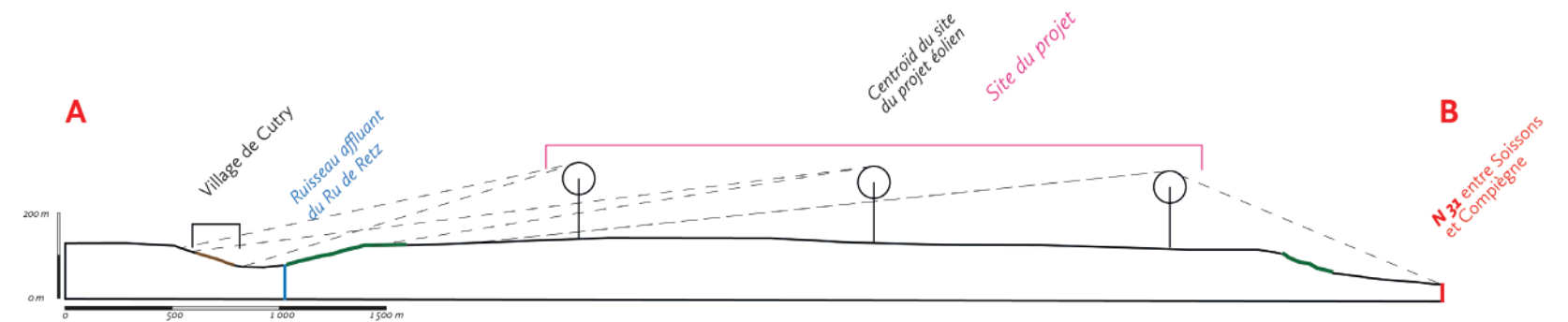


Figure 36
Coupe topographique du village de Cutry



Description du tracé de la coupe A-B

Cutry est un petit village d'un peu plus de 1 000 habitants localisé au sud-ouest du site du projet de Pernant et Amblieny. La coupe de terrain ci-contre permet de visualiser les effets visuels des possibles éoliennes du site.

De ce fait, la coupe de terrain qui traverse du sud-ouest au nord-est le site du projet, rencontre les éléments suivants :

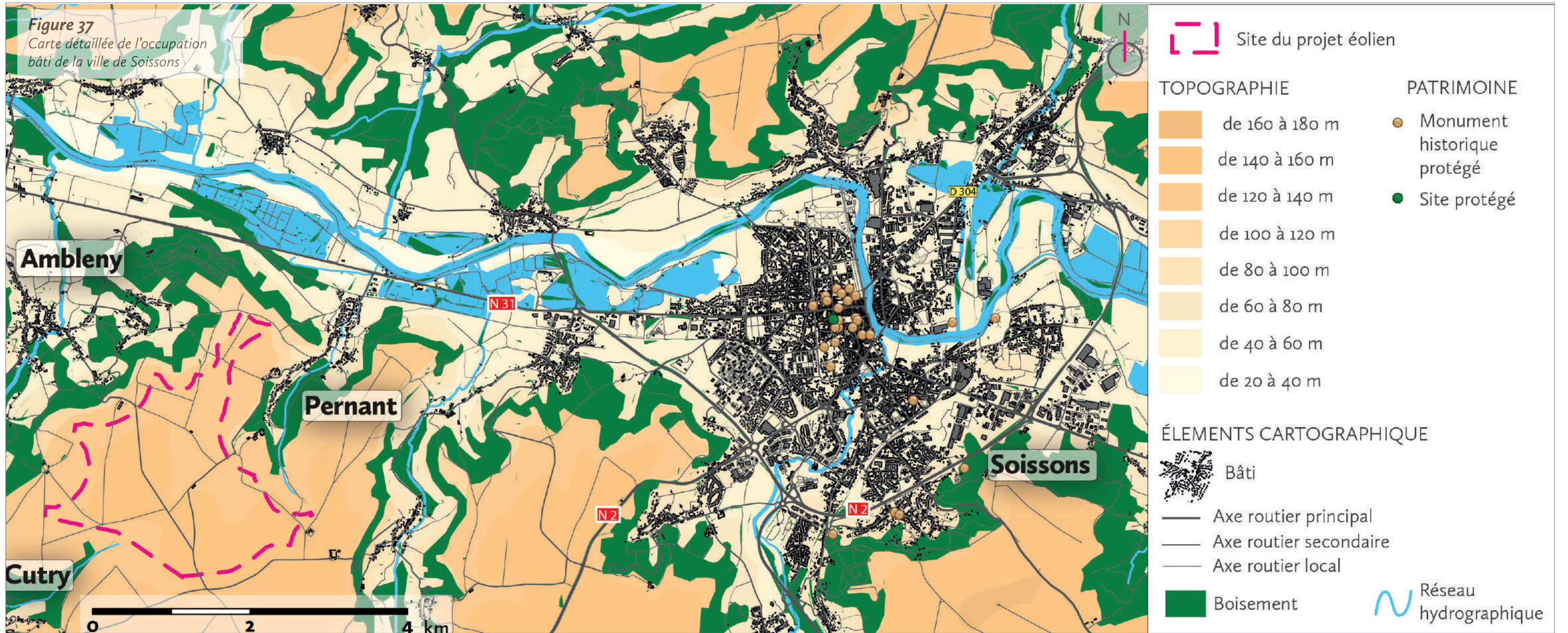
- le village de Cutry, qui se localise en rive sud d'une vallée qui accueille un petit affluent du Ru de Retz.
- la vallée boisée,
- le plateau d'accueil du site du projet, où trois éoliennes théoriques ont été simulées.
- et enfin la nationale N 31, qui se localise sur la rive sud de la vallée de l'Aisne.

Analyse de la coupe

La première éolienne simulée d'une hauteur de 180 m est située au sud-ouest du site du projet, et donc la plus proche du village de Cutry. Selon la ligne de visibilité de cette éolienne, elle sera visible en fond de vallée et depuis le village de Cutry. De plus les disproportions d'échelle entre la silhouette urbaine, la vallée et l'éolienne paraissent être peu favorables. Les éoliennes implantées au niveau de ce point sembleraient être visibles depuis le village puisque ni le relief, ni les boisements ne permettraient d'obstruer la vue en direction de ces dernières. Toutefois, le bâti, non représenté sur la coupe topographique pourrait jouer un rôle important de filtre visuel en direction du site du projet.

La deuxième éolienne placée au centre du site du projet ne présente pas, selon sa ligne de visibilité, d'effets de disproportion d'échelle vis-à-vis du village du Cutry puisque la conjoncture du relief, ainsi que des boisements empêche sa visibilité depuis le fond de vallée, et depuis le village de Cutry.

Quant à la dernière éolienne, placée au nord du site du projet, proche de la nationale N 31, elle présente un véritable enjeu pour la vallée de l'Aisne, comme nous avons pu le voir précédemment (cf - page 62, fig. 29 et 30).



SENSIBILITÉS LIÉES À LA VILLE DE SOISSONS

La ville de Soissons est un grand ensemble urbain situé à proximité du site d'étude et localisé dans le périmètre d'étude immédiat. La ville de Soissons rassemble plusieurs enjeux importants en termes d'enjeu social puisqu'elle rassemble un grand nombre d'habitants, plus de 28 000, en termes aussi d'enjeu patrimonial, elle comporte 20 monuments historiques classés et/ou inscrits aux monuments historiques de France. De plus, Soissons possède un attrait touristique par sa caractérisation de ville d'art et d'histoire. Enfin, la ville est située dans la vallée de l'Aisne, des visibilitées sont donc probables et à envisager.

Pour appréhender au mieux ces enjeux, l'analyse du détail de l'implantation du bâti de la ville de Soissons, ainsi que du relief et du couvert forestier (fig. 37) pourrait permettre de visualiser les incidences des éoliennes du site du projet sur la ville.

Premièrement, la ville de Soissons se localise dans la vallée de l'Aisne. La rivière traverse la ville d'est en ouest. L'altitude de la ville correspond à une moyenne de 40 m NGF, alors que le site du projet éolien, lui est implanté sur un plateau d'une altitude moyenne de 120 m NGF. Les éoliennes du site du projet pourraient donc être visibles depuis la ville de Soissons et donc au-dessus de sa silhouette urbaine.

Deuxièmement, la carte ci-contre permet au regard de l'implantation bâtie, de connaître certaines trouées visuelles qu'il pourrait y avoir en direction du site du projet. Ici, les trouées sont principalement dues au réseau routier et à la rivière de l'Aisne. C'est le cas notamment des routes nationales N 31, N 2 et de la route départementale D 304 (fig. 37) qui sembleraient laisser des trouées visuelles en direction du site.

Enfin, la ville de Soissons comporte un nombre important de monuments historiques protégés comme nous l'avons rappelé ultérieurement et qui sont visibles sur la carte en page précédente. La majorité de ces monuments se localise à l'ouest dans le centre historique de la ville de Soissons, sur la rive ouest de l'Aisne et donc sur la rive la plus proche du site du projet éolien. Certains de ces monuments se trouvent protégés par une zone de servitude de 500 m et donc la hauteur des bâtiments aux alentours est contrôlée, dès lors, le bâti pourrait ne pas obstruer certaines vues, et une covisibilité entre les monuments historiques et les éoliennes du projet est probable. De plus, certains monuments comme l'abbaye Saint-Jean-des-Vignes se localisent sur un petit promontoire dominant la ville avec des alentours non bâtis (vue A). Dès lors, prévoir des photomontages prenant en compte le patrimoine de la ville de Soissons permettrait de visualiser l'incidence que pourraient avoir les éoliennes du projet sur ces monuments historiques protégés.

Toutefois, la ville de Soissons se localise à 8 km du centre du site du projet éolien de Pernant - Ambleny. Pour rappel, l'influence visuelle d'une éolienne est d'environ 7 km, d'après la courbe de dégression visuelle d'un objet par rapport à la distance (fig. 38). Dès lors, pour la ville de Soissons, la portée visuelle d'une éolienne depuis le site du projet éolien semblerait être moindre.

L'implantation bâtie de la ville de Soissons permet aussi de limiter les vues. L'occupation anthropique y est dense, notamment à l'ouest de la ville, là où on trouve le centre historique de la ville. Les fenêtres de visibilitées du site du projet sembleraient être plus rares depuis le centre qu'en sortie de ville où l'implantation du bâti est plus lâche.

En outre, la ville de Soissons représente un enjeu important pour le site du projet éolien de Pernant - Ambleny, plus par son importance que par sa proximité au site du projet éolien. En effet, Soissons, rassemble un nombre important d'habitants, avec beaucoup de monuments historiques, et qui est, en plus, localisée en vallée de l'Aisne. Il est donc important de prendre en compte ces enjeux et de les connaître pour pouvoir appréhender au mieux une campagne de photomontages ciblés qui permettra de commenter l'incidence visuelle potentielle des éoliennes du site du projet en regard de ces enjeux cités.

Figure 38
Régression de la hauteur visuelle d'une éolienne en fonction de la distance

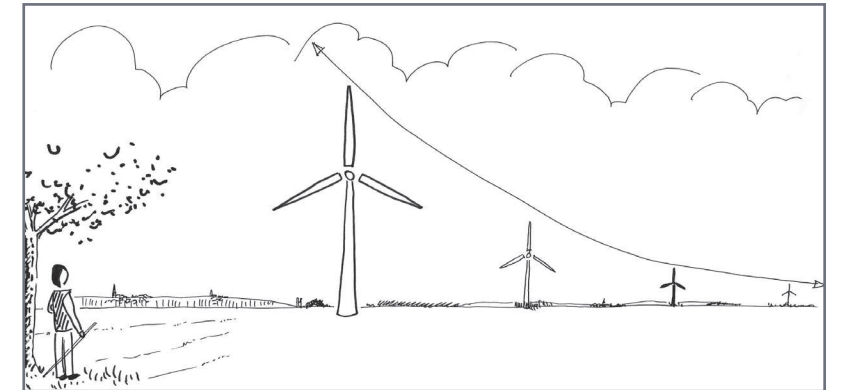
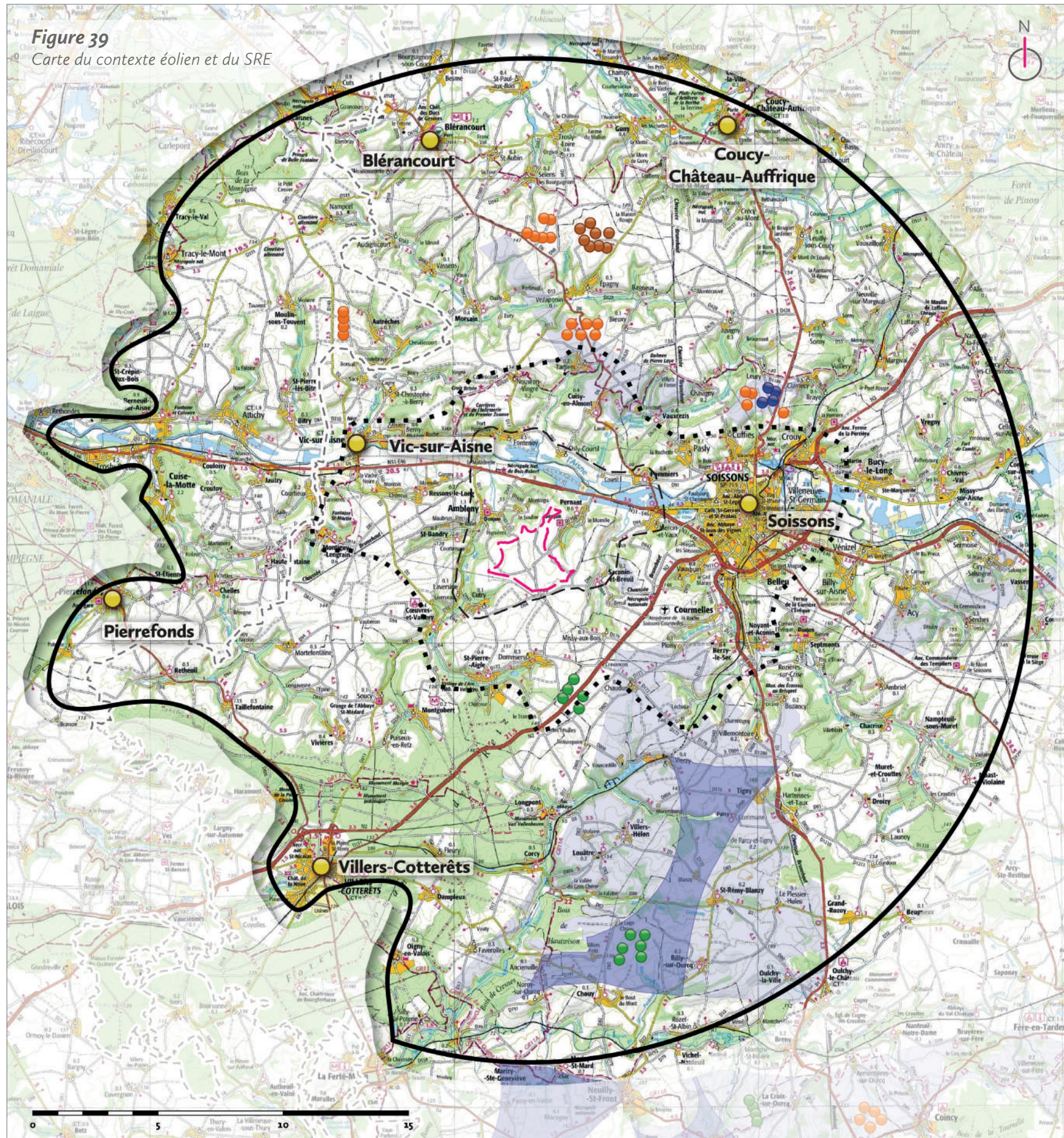






Figure 39
Carte du contexte éolien et du SRE



-  Site du projet éolien
-  Périmètre d'étude éloigné (20 km)
-  Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 10 km)
-  Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 5 km)









-  Limites départementales
-  Villes principales

SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN

-  Zone favorable à l'éolien
-  Zone favorable à l'éolien sous conditions

CONTEXTE ÉOLIEN

-  Éolienne construite
-  Éolienne d'un parc éolien accordé
-  Éolienne en cours d'instruction
-  Éolienne du projet d'Epagny déposé par Elements en préfecture sans avis MRAE

Le projet éolien s'inscrit dans un territoire autrefois réglementé par le SRE de l'ancienne région de Picardie. Aujourd'hui, bien qu'abrogé, nous pouvons nous appuyer sur ce document pour prendre en compte les différentes zones sensibles du territoire face à l'implantation de nouveaux parcs éoliens.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 39 : carte du contexte éolien et du SRE.

(Source : DREAL Hauts-de-France, ING)

■ Ci-contre à droite :

- Figure 40 : carte des paysages emblématiques de l'ancienne région de Picardie.

(Source : DREAL Haut-de-France)

- Figure 41 : carte des paysages à petite échelle de l'ancienne région de Picardie.

(Source : SRE Picardie)

- Figure 42 : carte des servitudes techniques de l'ancienne région de Picardie.

(Source : SRE Picardie)

4.2 - Présentation du Schéma Régional Éolien (SRE)

Le Schéma Régional Éolien terrestre (SRE) est l'annexe du Schéma Régional Climat, Air et Énergie (SRCAE), instauré par la loi du 12 juillet 2010. Il s'agit d'un document réglementaire qui régit les contraintes et le potentiel éolien d'une région, définissant les objectifs quantitatifs de la région en tenant compte des objectifs nationaux. Désormais abrogé, il constitue toutefois un document qui peut encore indiquer des orientations générales et constitue le dernier document issu des services de l'État en date, cadrant le développement éolien régional.

4.3 - Le contexte éolien

Le contexte éolien du territoire d'étude est faible, puisque seulement un parc de quatre éoliennes est construit dans le rayon de 20 km à partir du centre du site du projet de Pernant et Ambleny. Toutefois, plusieurs autres projets sont en cours d'instruction et deux autres projets ont été accordés.

4.4 - L'élaboration des zones favorables à l'éolien

La détermination des secteurs favorables à l'énergie éolienne dans le SRE a été réalisée à partir de la soustraction des secteurs les moins favorables, en prenant en compte des aspects techniques, environnementaux ou paysagers.

Les paysages pris en compte

Le site du projet ne fait pas partie d'un territoire dit « emblématique » (fig. 40) défini par les SRE des anciennes régions de Picardie et du Nord-Pas-de-Calais. Les zones déterminant des territoires dits « emblématiques » se localisent à l'ouest et au sud de la ZIP du projet éolien de Pernant et d'Ambleny et représentent respectivement le massif de Compiègne et les buttes sableuses de l'Orxois-Tardenois. Toutefois, ces deux paysages emblématiques restent éloignés du site du projet éolien ce qui ne limite pas son implantation.

À une plus petite échelle, le paysage défini comme défavorable à l'éolien par le SRE de l'ancienne région Picardie est la vallée de l'Aisne (fig. 39). Ce paysage est proche du site du projet éolien de Pernant - Ambleny, mais ne se trouve pas dans cette zone délimitée. Le projet éolien, devra tout de même tenir compte de cet enjeu important en proposant une implantation cohérente pour limiter les incidences sur la vallée.

Les contraintes techniques prises en compte

En ce qui concerne les contraintes techniques, la ville de Soissons est concernée par une zone circulaire de servitude aéronautique instituée pour la protection de la circulation aérienne. Le site du projet éolien se localise à la limite de cette servitude autour de Soissons (fig. 42). Toutefois, cet aéroport va être changé de localisation prochainement et cette servitude aéronautique pourrait ne plus être une contrainte pour le projet éolien de Pernant et Ambleny.

4.5 - Les recommandations du SRE

Le SRE recommande plusieurs éléments du point de vue paysager et patrimonial, comme des espaces de respiration paysagère, la prise en compte des visibilités du projet depuis les axes routiers, tenir compte de la capacité d'absorption des paysages vis-à-vis de l'éolien, etc.

Les rapports d'échelle et le patrimoine protégé

Une attention doit être portée sur les rapports d'échelle entre les éoliennes du projet et les vallées ainsi que les silhouettes urbaines. Ces éléments ne doivent pas être perturbés par une covisibilité qui pourrait écraser visuellement ces derniers. Les covisibilités avec disproportion des rapports d'échelle doivent être évitées entre un monument historique et les éoliennes du projet.

Les effets cumulés

Un effort particulier doit s'appliquer à l'appréciation des effets cumulés des projets, notamment en raison de la préservation du cadre de vie des habitants. Les effets cumulés seront à évaluer au moyen d'outils de simulation infographique dits « photomontages ».

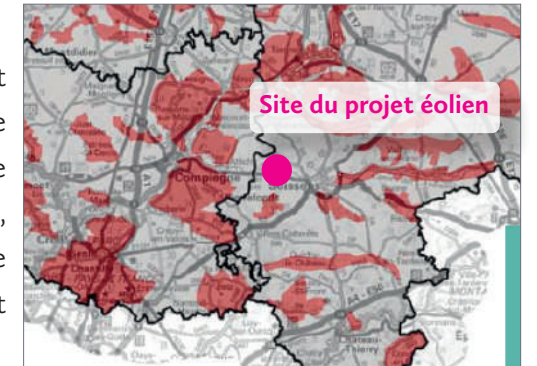


Figure 40
Carte des paysages emblématiques de l'ancienne région de Picardie



Figure 41
Carte des paysages de petite échelle

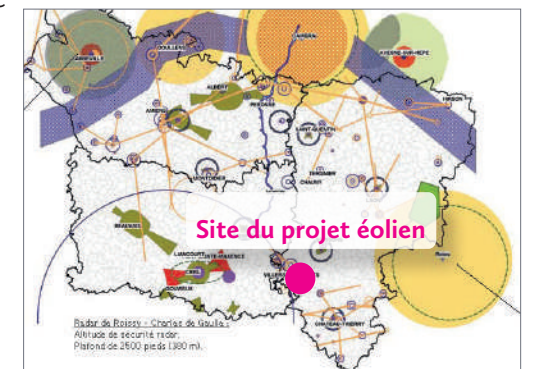


Figure 42
Carte des servitudes techniques de l'ancienne région de Picardie

Types d'enjeux	Nature de l'enjeu	Niveau de l'enjeu	Préconisations
ENJEUX PAYSAGERS			
Vallée de l'Aisne	. La vallée de l'Aisne est située à moins de 5 km du site du projet de Pernant - Ambleny. Elle est l'élément marquant du périmètre d'étude. La carte de la zone d'influence visuelle d'une éolienne à 180 m définit la vallée de l'Aisne dans le périmètre visuel du site du projet. De plus, la vallée de l'Aisne est un lieu de vie important dont il faut tenir compte pour limiter les incidences visuelles que les éoliennes du site pourraient entraîner.	Très significatif	. Étudier la visibilité par des photomontages et une carte de Zone d'influence visuelle (ZIV). . Proposer une implantation cohérente au regard de la vallée de l'Aisne pour limiter les disproportions d'échelle avec le projet éolien.
Petites vallées de Ru : Ru de Retz et le ruisseau de Pernant	. Le périmètre d'étude est situé dans un territoire où de nombreux ruisseaux viennent se jeter dans la rivière de l'Aisne. Cela crée de petites vallées où des villages s'implantent. C'est le cas des villages de Pernant et celui d'Ambleny, toutes les deux communes d'accueil du site du projet. La proximité du site vis-à-vis de la vallée du Ru de Retz et celle du ruisseau d'Ambleny pourrait créer des rapports d'échelle défavorables. Les éoliennes pourraient émerger au-dessus des vallées. Les disproportions d'échelle devront alors être prises en compte même si ces vallées sont boisées, refermant ainsi les vues.	Signifiant	. Étudier la visibilité par une carte de Zone d'influence visuelle (ZIV) et par des photomontages.
Les plateaux du Soissonnais	. Les plateaux du Soissonnais sont des plateaux de grandes cultures, le paysage y est donc ouvert avec une portée visuelle importante. Ces paysages sont sensibles à la présence de structures verticales. Toutefois, les rapports d'échelle sur ces plateaux restent favorables à l'éolien car l'éloignement au site est important.	Modéré	. Étudier la visibilité par des photomontages et une carte de Zone d'influence visuelle (ZIV).
Le massif du Retz	. Ce massif forestier situé au sud du site du projet éolien permet d'obstruer les vues pour les villes et les villages se trouvant en son centre. Ici, les éoliennes seront en covisibilité avec les arbres de la forêt du Retz, mais ne devront pas créer de disproportion d'échelle et d'effet de surplomb sur la forêt en raison de son éloignement. Ici, l'enjeu pour cet ensemble paysager est faible.	Faible	. Étudier la visibilité par une carte de Zone d'influence visuelle (ZIV) et par des photomontages.
Le bassin de Chaumont, le massif de Saint-Gobain et l'Orxois-Tardenois	. Ces unités paysagères sont éloignées du site du projet éloigné des communes de Pernant et d'Ambleny. Les paysages qu'ils présentent ne seront donc pas en confrontation directe avec les éoliennes du projet. L'enjeu peut donc être considéré comme nuls pour ces paysages.	Nul	
ENJEUX LOCAUX			
Villages proches : Pernant, Ambleny, Cutry.	. L'habitat peu dense des villages proches du site du projet laisse les vues ouvertes pouvant créer de la covisibilité par rapport aux éoliennes du projet. Cependant, ces villages sont situés dans des vallées boisées, ainsi la conjonction du relief et du boisement pourrait permettre de limiter les vues des éoliennes en fond de vallée et dans les villages.	Très significatif	. Une campagne de photomontages ciblée et pertinente permettra d'étudier les visibilités et covisibilités avec ces villages particulièrement sensibles. Ces photomontages seront pris depuis les vues potentiellement sensibles comme les centres des villages localisés en fond de vallée.
Soissons	. La ville de Soissons est un important pôle urbain du périmètre d'étude rapproché. Elle est située à 8 km du centre du site du projet. Par cette proximité, par l'importance de sa population et par le nombre important de monuments historiques qu'elle comporte, la ville est un fort enjeu qu'il faut prendre en compte, et anticiper les possibles vues des éoliennes, aussi bien en entrée, qu'au centre et en sortie de la ville.	Signifiant	. Une campagne de photomontages ciblée et pertinente permettra d'étudier les visibilités et covisibilités avec ces villages particulièrement sensibles. Ces photomontages seront pris depuis les vues potentiellement sensibles comme les centres des villages localisés en fond de vallée.
Les autres villages des périmètres d'étude immédiat et rapproché : Saconin-et-Breuil, Vic-sur-Aisne, Pommiers, Coeuvres-et-Valsery, Saint-Pierre d'Aigle, Dommiers.	. Ces villages aux alentours du site du projet sont classés comme des enjeux modérés. Effectivement, ils se localisent dans des petits replis de plateaux où dans des vallées pouvant créer avec les éoliennes du site du projet des disproportions d'échelle. De plus, certains d'entre eux abritent des monuments historiques protégés auxquels ils font tenir compte. Toutefois, ils restent un peu plus éloignés du site du projet et/ou présente des barrières visuelles tels que le relief ou les boisements qui peuvent limiter les vues en direction du site du projet.	Modéré	. Une campagne de photomontage ciblée et pertinente permettra d'étudier les visibilités et covisibilité dans la ville de Soissons. Ces photomontages seront pris depuis les espaces les plus sensibles de la ville de Soissons, donc en son centre et depuis les monuments historiques de la ville.
Les fermes isolées à proximité du site du projet	. Autour du site du projet quelques fermes et petits hameaux sont présents. Leur proximité avec le site du projet les place en effet de domination et d'encerclement par les éoliennes. Toutefois, ces éléments restent peu nombreux et isolés, l'enjeu reste donc modéré.	Modéré	. Prendre en compte un périmètre de retrait suffisant pour éviter un effet de dominance visuelle des éoliennes sur ces éléments isolés. . Proposer une implantation lisible et cohérente.
Axes routiers	. Les axes routiers traversant les périmètres d'étude sont importants par le drainage qu'ils engendrent pour la ville de Soissons. Certaines routes ont des axes visuels directs vers le site du projet éolien, comme la N 31 ou la N 2 par exemple. . Les axes routiers passants directement par le site du projet sont des axes locaux moins empruntés ne desservant que les villages ou petits hameaux aux alentours du site.	Modéré	. Rechercher une forme d'implantation lisible et cohérente. . Visualiser ces perceptions au moyens de photomontages.
ENJEUX PATRIMONIAUX			
Église Saint-Léger de Pernant, Château de Pernant, Église Saint-Martin d'Ambleny, Donjon d'Ambleny	. Ces quatre monuments historiques sont situés dans le périmètre d'étude immédiat autour du site du projet éolien de Pernant et d'Ambleny. Par leur proximité au site, ils sont les monuments les plus sensibles. Cependant, ils sont tous entourés au cœur d'une végétation dense, ou au cœur d'un village, ce qui peut limiter les effets de covisibilité et d'intervisibilité.	Signifiant	. Visualiser ces perceptions au moyen de quelques photomontages représentatifs en intervisibilités et d'une carte de Zone d'influence visuelle (ZIV).
Patrimoine de la ville de Soissons	. Soissons est une ville patrimoniale. Sa localisation, à seulement 8 km du site du projet, ainsi que sa position en fond de vallée de l'Aisne renforce la sensibilité vis-à-vis du site du projet éolien. Des vues des éoliennes depuis les monuments historiques sont à prévoir et à étudier.	Modéré	. Étudier la visibilité par des photomontages et une carte de Zone d'influence visuelle (ZIV).
Les autres éléments patrimoniaux des périmètres immédiat et rapproché	. Pour le patrimoine du périmètre immédiat, il comprend trois autres monuments historiques que ceux des villages de Pernant et d'Ambleny, l'église de Saint-Gervais et Saint-Protas à Saconin, celle de Saint-Martin à Pommier et la croix de cimetière à Cutry. Des intervisibilités et covisibilités pour ces monuments semblent peu probables en raison de leur emplacement en matière de couverture végétale, ou de relief. . Le périmètre rapproché comporte de nombreux monuments historiques, en plus de ceux de la ville de Soissons, cependant par leur éloignement et leur emplacement, l'enjeu pour ces monuments n'est pas majeur.	Modéré	. Visualiser ces perceptions au moyen de photomontages représentatifs et d'une Zone d'influence visuelle (ZIV).
Le château de Pierrefonds et le château de Coucy-le-château-Auffrique	. Ces deux monuments historiques sont des lieux importants pour le tourisme du périmètre d'étude. Ils présentent des vues dégagées en direction du site du projet et les éoliennes pourraient potentiellement être visible depuis ces châteaux, toutefois la distance au site du projet est importante, ce qui explique la classification de ces éléments en enjeux faibles..	Faible	. Étudier la visibilité par des photomontages et une carte de Zone d'influence visuelle.
ENJEUX LIÉS AU CONTEXTE ÉOLIEN			
Effets cumulés	. Le site du projet éolien de Pernant et Ambleny s'inscrit dans un territoire où le développement éolien est peu significatif. Les effets cumulés pour ce projet sont alors nuls.	Faible à nul	
Risques d'encerclements	. Le contexte éolien dans le périmètre d'étude n'est pas développé, le site du projet de Pernant - Ambleny s'inscrit dans un espace où peu d'éoliennes sont déjà présentes, le risque d'effets d'encerclement est donc nul.	Nul	

■ Ci-contre à gauche :

• Tableau de synthèse des enjeux

4.6 - Synthèse hiérarchisée des enjeux du projet

Considérant dans une double démarche le paysage et le site du projet éolien, chacun étant observé depuis l'autre, l'étude s'est attachée à relever les sensibilités du territoire. Une approche périmétrique a permis d'estimer le degré de chaque sensibilité identifiée, les plus fortes se rencontrant dans un périmètre de l'ordre de 7 km autour du site.

A partir du degré des sensibilités rencontrées, cette phase s'attache à qualifier de façon hiérarchisée les enjeux du projet. Elle indique clairement les éléments majeurs à prendre en compte pour l'évaluation future des impacts de ce projet (paysage, patrimoine...) et pour formuler en amont un projet recherchant la plus grande cohérence, et de moindre impact.

Ces enjeux hiérarchisés sont repris dans le tableau de synthèse ci-contre. Ils sont classés selon une échelle globale allant de "nul" à "rédhibitoire". Sur ce projet, il n'y pas d'enjeu de niveau "rédhibitoire", le niveau de l'enjeu le plus fort étant "très significatif". Un projet éolien est donc paysagèrement et patrimonieusement envisageable sur ce site dans la mesure où ces enjeux sont pris en compte.

Il est possible de résumer de manière encore plus synthétique les enjeux par catégorie d'importance.

L'enjeu "très significatif" concerne :

. En tant qu'enjeu paysager : la vallée de l'Aisne, proche du site du projet et accueillant un grand nombre de villages est un enjeu important en termes de rapports d'échelle.

. En tant qu'enjeu local : les villages proches de Pernant, Ambleny et Cutry par leur proximité au site du projet et leur localisation en vallée, la disproportion des échelles vis-à-vis de la silhouette urbaine de ces villages est un enjeu à prendre en compte dans la réalisation du parc éolien.

Les enjeux "signifiants"

. En tant qu'enjeu paysager : les petites vallées du Ru de Retz et celle du ruisseau de Pernant par leur proximité au site et aux disproportions d'échelle que les éoliennes pourraient créer.

. En tant qu'enjeu local : la ville de Soissons, grand pôle urbain du périmètre d'étude accueillant de nombreux monuments historiques.

. En tant qu'enjeu patrimonial : les monuments classés et/ou inscrits des villages de Pernant et d'Ambleny, proches du site du projet, des covisibilités et intervisibilités avec ces éléments patrimoniaux sont à prévoir.

Les enjeux "modérés":

. En tant qu'enjeu paysager : le plateau du Soissonnais.

. En tant qu'enjeux locaux : les villages à proximité du site du projet éolien pouvant être en situation de covisibilité ou d'intervisibilité mais qui reste à une distance raisonnable du site du projet limitant les disproportions d'échelle. Et les fermes isolées à proximité du site du projet, qui sont en confrontation directe avec les éoliennes du projet mais qui toutefois ne présentent pas d'enjeux sociaux importants puisque réunissant que très peu de personnes.

Enfin, les axes routiers desservant la ville de Soissons, comme la N 31, la N 2, ou encore la D 304, qui peuvent créer des trouées visuelles dans la ville.

. En tant qu'enjeu patrimonial : les monuments historiques de la ville de Soissons. Localisés au cœur de la ville, des filtres visuels peuvent venir refermer les vues. Toutefois, des covisibilités et intervisibilités ne sont pas à écarter.

Les enjeux "faibles" :

. En tant qu'enjeu paysager : le massif du Retz.

. En tant qu'enjeux patrimoniaux: le patrimoine des périmètres d'étude rapproché et éloigné. Les effets de covisibilités ou d'intervisibilités sont peu probables pour ces monuments protégés. Les châteaux de Pierrefonds et de Coucy-le-Château-Auffrique présentent des vues dégagées en direction du site du projet, où les éoliennes du site du projet pourraient potentiellement être visibles, toutefois, ils restent fortement éloignés au site du projet éolien, d'où leur classification en enjeu faible.

Les enjeux «nuls»

. En tant qu'enjeux paysager : le bassin de Chaumont, le massif de Saint-Gobain et l'Orxois-Tardenois sont éloignés au site du projet et ne sont pas en confrontation avec le site du projet éolien.

. En tant qu'enjeux liés au contexte éolien : les effets cumulés ainsi que les risques d'encerclement sont qualifiés d'enjeux nuls puisque le projet éolien s'inscrit dans une zone où peu d'éoliennes ne sont construites.

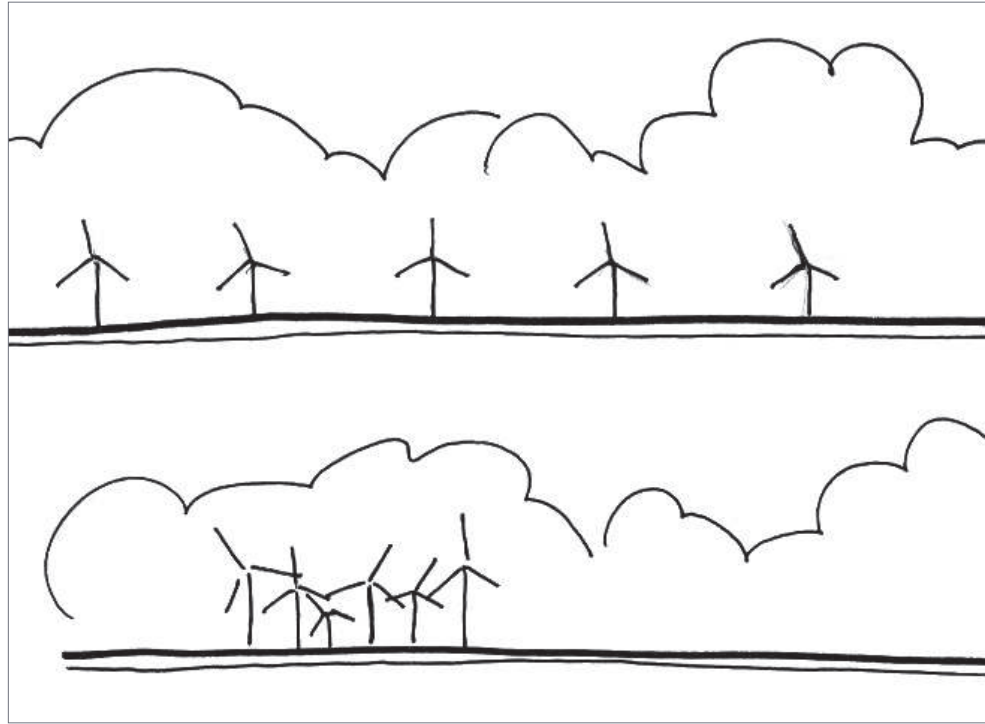
4.7 - Enjeux liés à la non réalisation du projet

Le développement éolien constitue une transformation du paysage, qui se produit indépendamment des autres évolutions esquissées précédemment (cf. 3.4 - page 49). En l'absence de l'aboutissement du présent projet éolien, le paysage continuera d'évoluer principalement en raison des mutations agricoles, l'urbanisation jouant ici un rôle moindre. Le découplage constaté entre le développement éolien et l'économie agricole, facteur majeur de création des paysages ici présents, permet d'envisager que seule l'absence des éoliennes constituera la différence perceptible en cas de non réalisation du présent projet.

DEUXIÈME PARTIE

VOLET PAYSAGER

Figure 43
Principes d'implantation

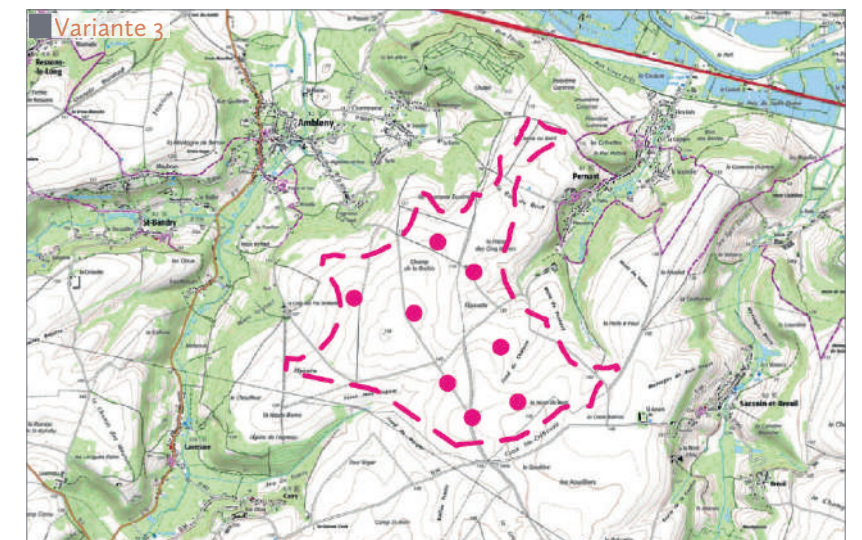
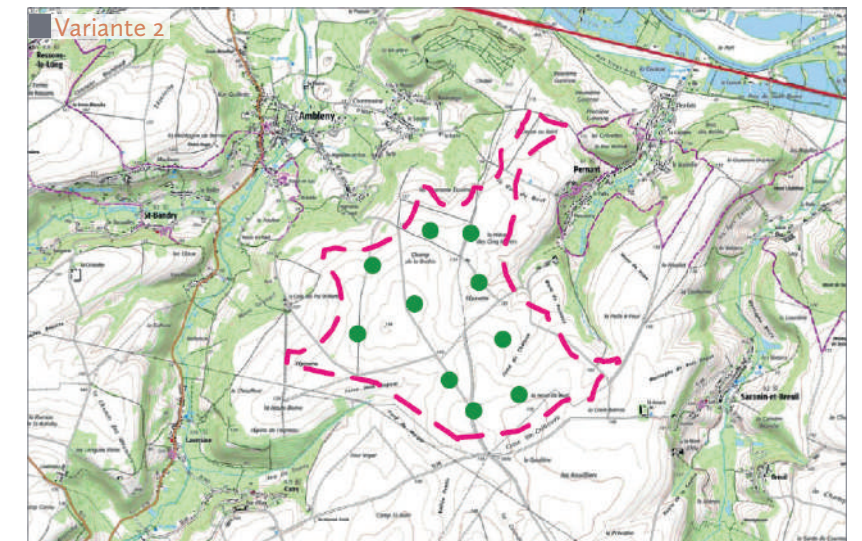
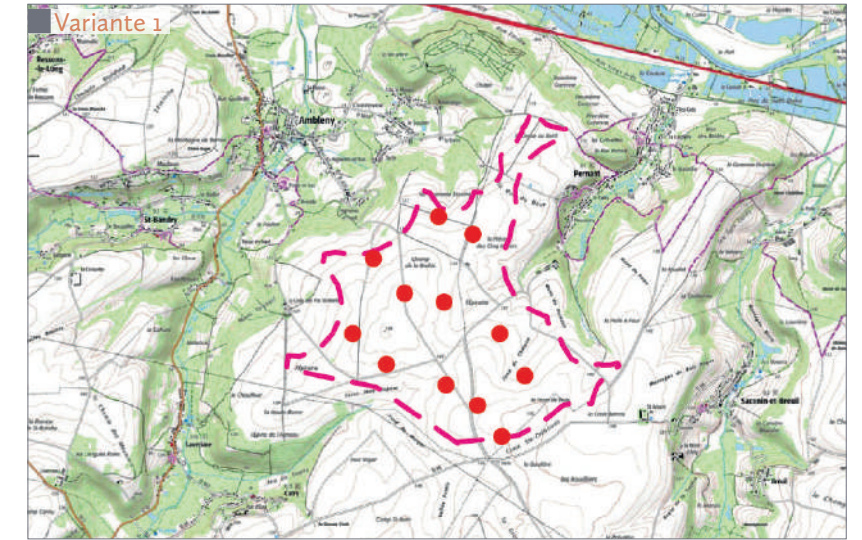


Vue A
Exemple d'un parc en ligne, axé selon la direction rectiligne d'une importante route départementale



Vue B
Exemple d'un parc en masse, implanté sur un plateau ouvert, et sur un site d'assiette homogène

Figure 44
Variantes d'implantation



Des variantes d'implantation sont étudiées afin de définir la variante finale la plus adaptée au site.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 43 : deux formes principales d'implantation.

(croquis : Matutina)

- Figure 44 : variantes d'implantation.

(fond : IGN 25)

- Vue A : un parc éolien en service implanté en alignement régulier, appuyé sur l'axe d'une route très fréquentée (en région Normandie).

(photo : Matutina)

- Vue B : un parc éolien en service implanté en masse homogène, permettant une lisibilité au premier coup d'œil dans un paysage de plateau ouvert et cultivé (en région Normandie).

(photo : Matutina)

1 - LE SITE ET SES POSSIBILITÉS D'IMPLANTATION

1.1 - Rappel : configuration du site

Le site du projet éolien se trouve dans l'unité paysagère du plateau du Soissonnais, entre les vallées du Ru du Retz et le ruisseau de Pernant. Le site s'étend sur les communes d'Ambleny et de Pernant, communes du département de l'Aisne dans la région des Hauts-de-France.

Le site du projet éolien est occupé par l'exploitation de grandes cultures. La topographie du site du projet ne présente pas de variation très prononcée, il s'implante dans une zone assez plane qui oscille entre 120 et 145 m d'altitude NGF.

Les infrastructures des routes principales telles que la N 31, la N 2 et la D 17 cadrent le site du projet. Toutefois, ce sont principalement des routes locales qui permettent de relier les petits villages entre eux qui passent le plus à proximité du site du projet, comme la D 94 ou encore la D 1631 qui traversent le site du nord-ouest au sud-est.

La zone habitée la plus conséquente autour du site du projet correspond à la ville de Soissons à environ 8 km au nord-est du centre du site du projet. La ville de Soissons s'implante dans la vallée de l'Aisne à environ 45 m NGF. Les plus petites zones d'habitats autour du périmètre d'étude sont celles des communes d'accueil : Ambleny et Pernant, puis celles de Cutry et Saconin-et-Breuil. Tous ces villages sont situés dans des vallées de Ru, affluents de l'Aisne.

De plus, la vallée de l'Aisne au nord du site du projet est un lieu où plusieurs villes s'implantent. Elle est donc un lieu d'habitation important aux alentours du site du projet éolien, en plus d'être une unité paysagère à part entière.

1.2 - Rappel des enjeux du site

Toutefois, en dépit d'une configuration se présentant de façon générale comme plutôt favorable au développement éolien, il convient de rappeler les enjeux qui portent sur le site. Ces derniers ont été identifiés dans l'état initial.

À l'échelle des périmètres rapprochés et immédiats, on retiendra :

- la vallée de l'Aisne et les vallées du Ru du Retz et du ruisseau de Pernant sur lesquelles les éoliennes du projets pourraient créer un effet de surplomb ;
- les villages proches de Pernant, Ambleny, Cutry, Saconin-et-Breuil et la ville de Soissons ;
- puis, le patrimoine protégé à proximité du site du projet.

À l'échelle du périmètre éloigné, les enjeux sont pondérés par l'effet d'éloignement. La configuration géométrique du projet est essentiellement perceptible depuis les périmètres rapproché et immédiat. C'est donc à partir de cette zone de perception réelle que doit s'engager la réflexion sur l'implantation du projet.

1.3 - Formes d'implantations et variantes

Dans le paysage, tout élément vertical possède un rayonnement visuel important. Autrement dit, un projet éolien s'avérera particulièrement visible. Il est donc nécessaire de produire une structure géométrique d'implantation qui soit lisible. Pour ceci, les formes géométriques les plus efficaces sont soit celle de la ligne régulière ou de la masse homogène (fig. 43 et vues A et B). Elles sont compréhensibles au premier regard. L'expérience montre que les formes intermédiaires mal définies géométriquement sont difficilement lisibles. De plus, le paysage proche étant un paysage de petite échelle, encore plus que la lisibilité d'implantation, l'enjeu majeur du projet éolien sera les rapports d'échelle qu'il engendre avec les enjeux proches (vallée du Ru de Retz, vallée du ruisseau de Pernant, vallée de l'Aisne, plateau du Soissonnais, habitats, patrimoine, etc).

Sur ces bases, trois variantes sont proposées (fig. 44). Ces trois variantes sont comparées au moyen des photomontages 2, 6, 7, 13 et 20 de la campagne de photomontages, en pages suivantes.

Pour une lecture facilitée des variantes, elles ne sont pas proposées en taille réelle.

1.4 - Description des variantes

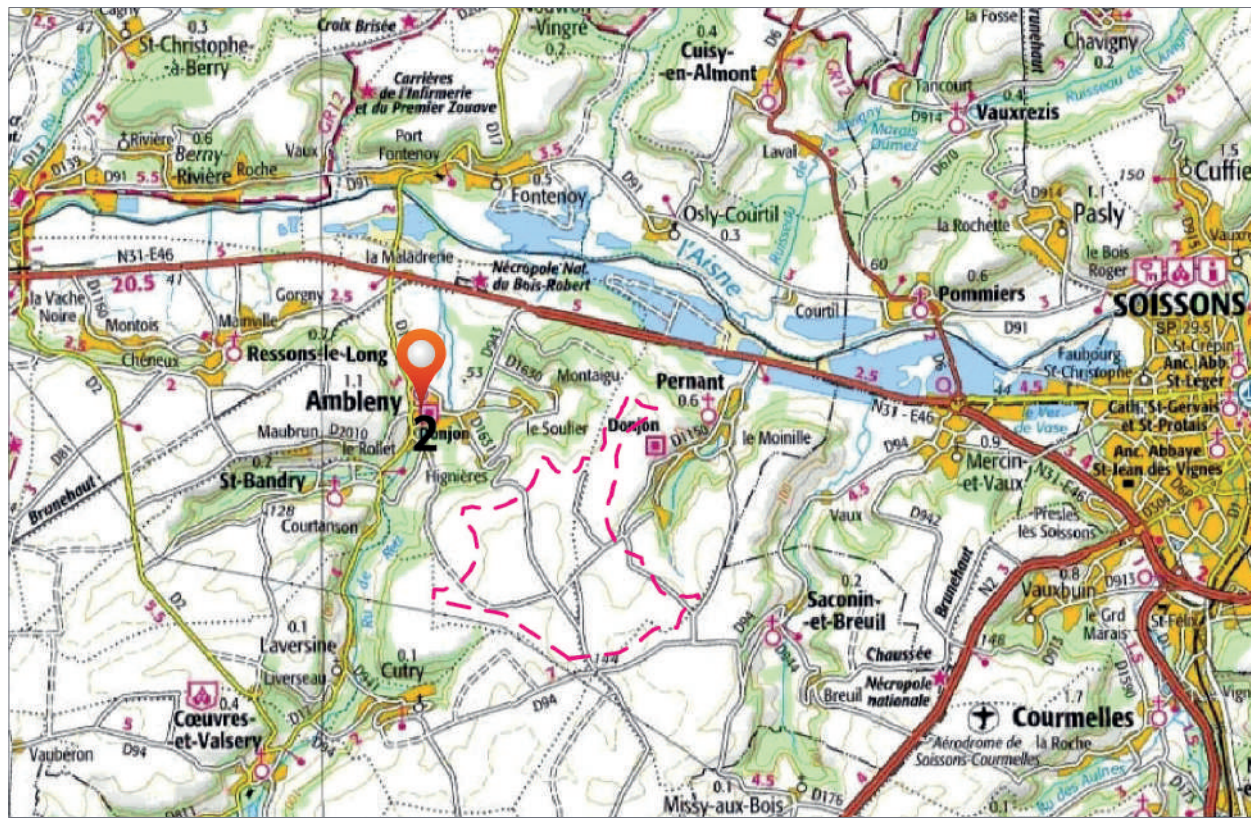
La première variante propose 12 éoliennes réparties en trois lignes au sein du site du projet. En partant du nord, un alignement de 2 éoliennes orientées nord-ouest à sud-est. Puis en allant vers le sud une ligne de 5 éoliennes orientée de la même manière et enfin une dernière ligne de 5 éoliennes reprenant cette même orientation.

La deuxième variante propose 10 éoliennes qui sont réparties en deux groupes. L'un au nord-ouest situé sur la commune d'Ambleny comprend 6 éoliennes. L'autre, au sud-est du site du projet comprend 4 éoliennes situées sur la commune de Pernant.

Enfin la dernière variante, la troisième, implante 8 éoliennes sur le site du projet. Elles se répartissent en deux groupes, le premier au nord-ouest sur la commune d'Ambleny comprend 4 éoliennes. Le second, au sud-est sur la commune de Pernant comprend les 4 autres.

L'implantation de ces variantes est visible sur la page de gauche (fig. 43) ou sur les doubles pages ci-dessous.

► Point de vue n°2



Emplacement du point de vue

L'observateur se situe dans le centre du village d'Ambleny et plus précisément sur la place de l'église et du Donjon qui sont protégés au titre des monuments historiques. Depuis ce point de vue, on aperçoit le coteau du Ru du Retz en arrière-plan des habitations d'Ambleny.

Commentaires

Variante 1 (12 éoliennes de 180 m)

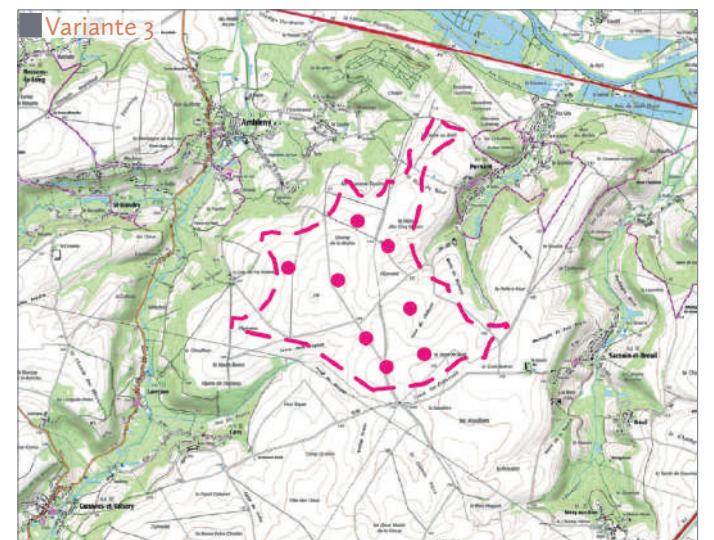
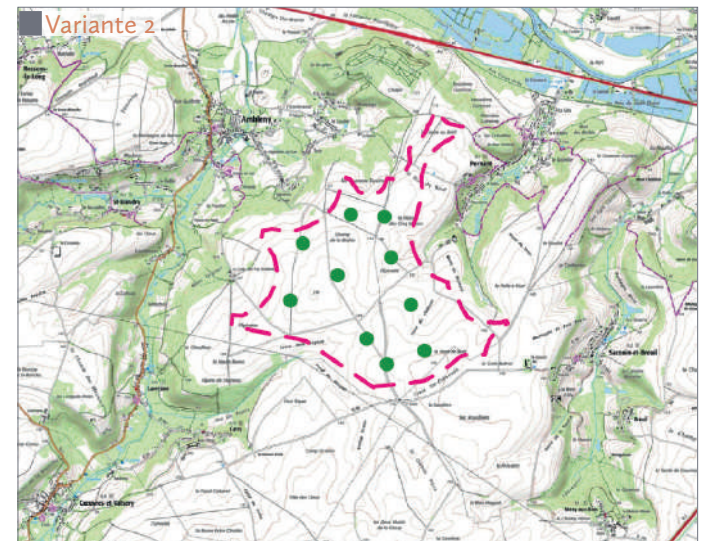
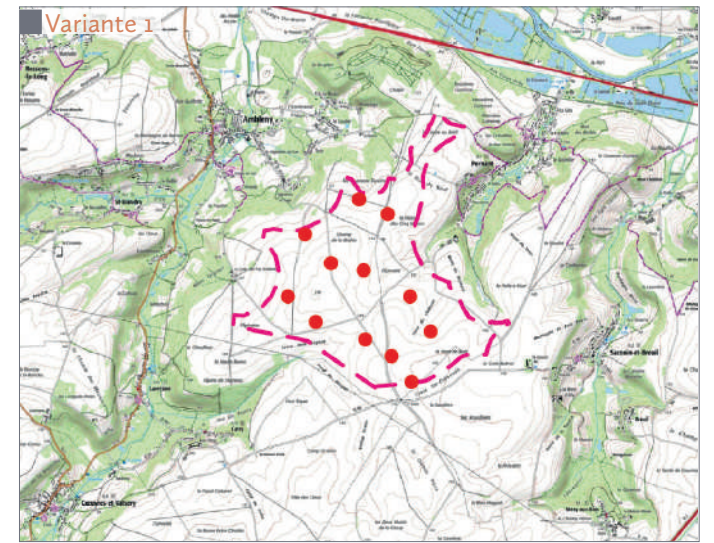
Cette variante possède neuf éoliennes visibles car trois machines sont masquées par la maison du premier plan de la prise de vue. Les éoliennes visibles forment un ensemble peu lisible, dans des rapports d'échelle favorables au bâti, mais défavorables à la vallée du Ru du Retz. Son occupation visuelle à l'horizon est plutôt étendue puisque le projet occupe plus de la moitié de la prise de vue à 120°.

Variante 2 (10 éoliennes de 180 m)

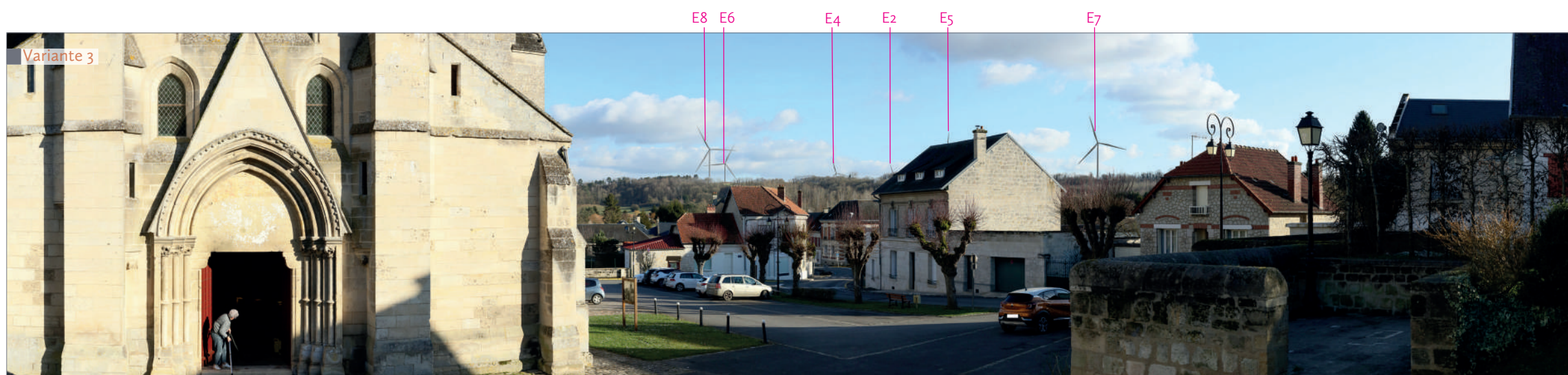
Cette variante possède huit éoliennes visibles et deux machines masquées par la maison du premier plan de la prise de vue. La bonne lisibilité de l'ensemble du projet est limitée par l'éolienne E5, la plus à droite de la prise de vue, puisqu'elle s'excentre des autres éoliennes du projet éolien et apparaît seule dans une fenêtre visuelle laissée par le bâti. Ici, les rapports d'échelle sont favorables au bâti. Toutefois l'ensemble des éoliennes de la variante a des rapports d'échelle défavorables au coteau de la vallée du Ru du Retz.

Variante 3 (8 éoliennes de 180 m)

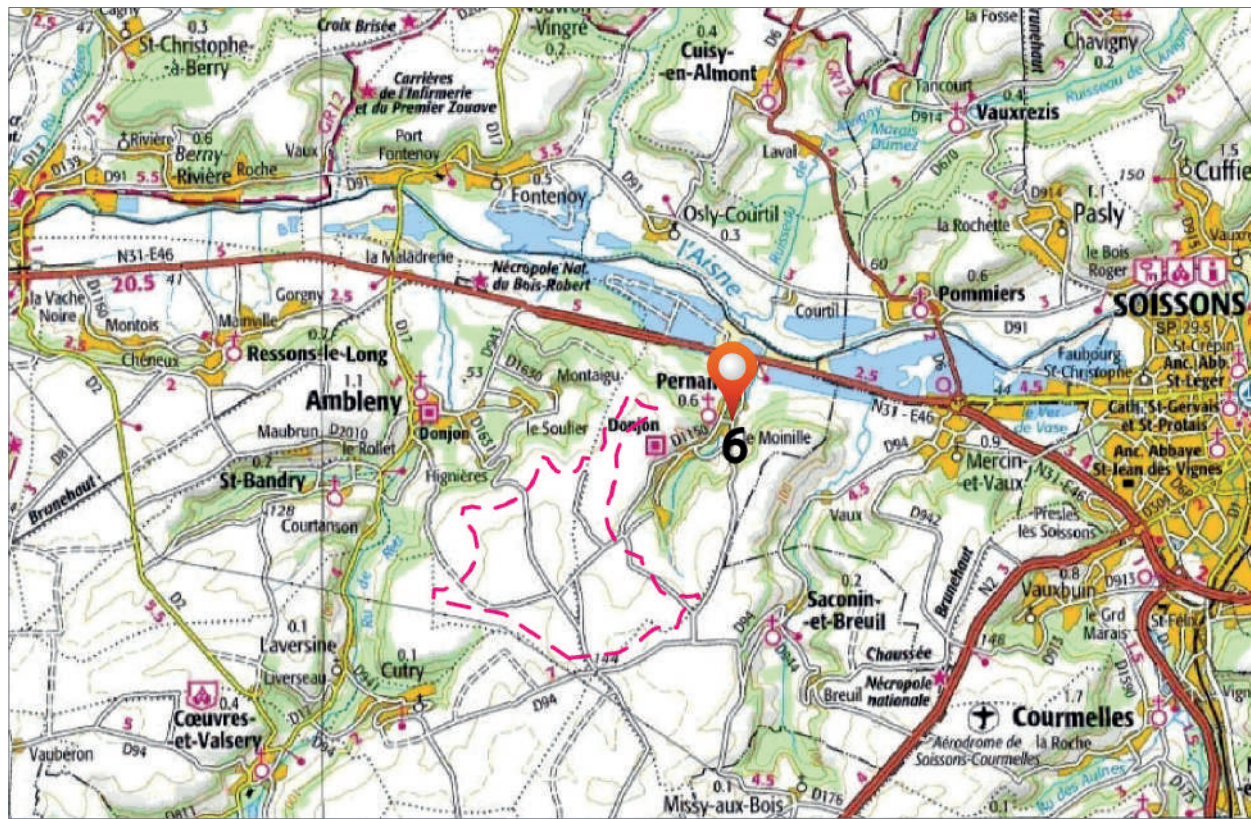
Cette variante laisse apparaître six éoliennes depuis ce point de vue, les deux autres machines sont masquées par le bâti. La lisibilité du projet est correcte et son occupation visuelle à l'horizon est réduite. Les rapports d'échelle des éoliennes sont favorables au bâti. L'éolienne E7, la plus à droite sur la prise de vue, est la seule à avoir des rapports d'échelle défavorables au coteau de la vallée du Ru du Retz, les autres éoliennes sont en situation d'équilibre. La variante 3 est la variante la plus contenue dans l'espace. Elle est la plus appropriée depuis ce point de vue.



	Variante 1	Variante 2	Variante 3
Lisibilité	Moyenne	Moyenne	Correcte
Occupation visuelle	Mauvaise	Mauvaise	Correcte
Rapports d'échelle	Défavorables	Défavorables	Équilibre



► Point de vue n°6



Emplacement du point de vue

L'observateur se situe dans le centre du village de Pernant au niveau du terrain de football situé à proximité de l'école. Depuis ce point de vue on peut voir l'église Saint-Léger de Pernant classée aux monuments historiques. En arrière-plan du village, on aperçoit le coteau ouest du ruisseau de Pernant.

Commentaires

Variante 1 (12 éoliennes de 180 m)

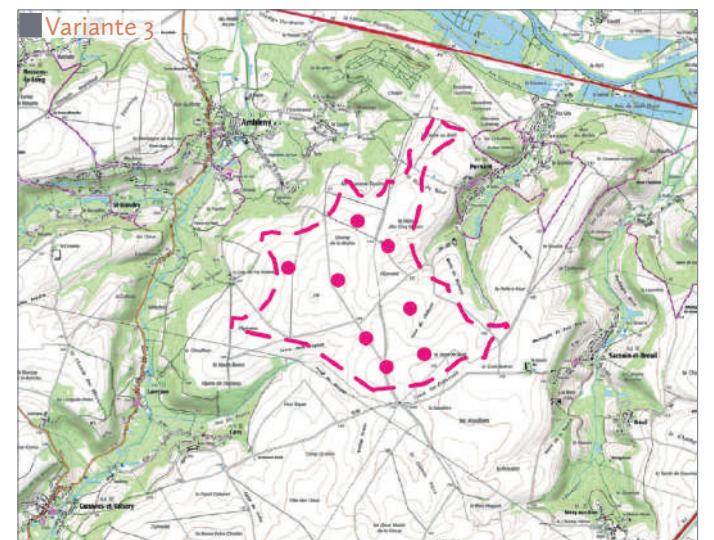
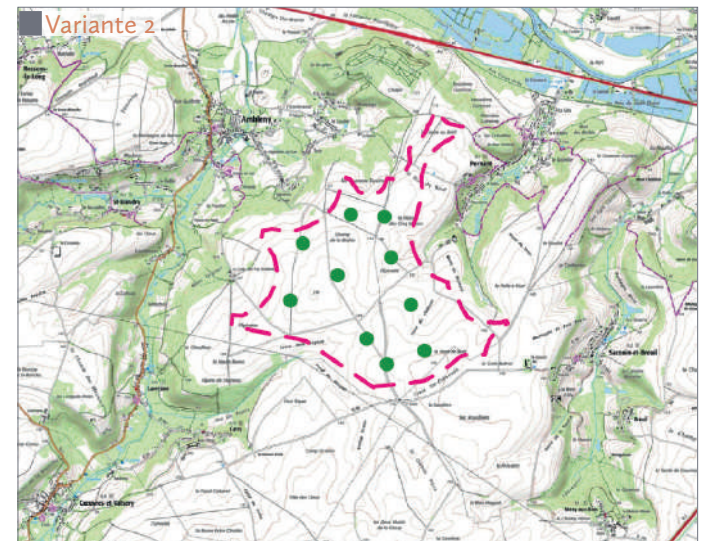
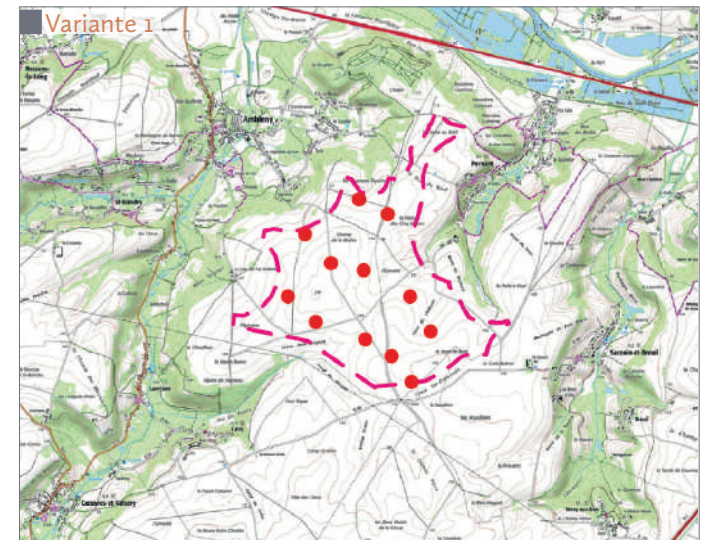
Seules deux éoliennes de cette variante sont visibles depuis ce point de vue. Les éoliennes visibles correspondent aux éoliennes E4 et E5. Toutefois leur visibilité est largement réduite puisqu'elles sont partiellement masquées par la végétation. Il n'y a pas de rapports d'échelle défavorables depuis ce point de vue et l'occupation visuelle à l'horizon du projet est réduite.

Variante 2 (10 éoliennes de 180 m)

Depuis, ce point de vue, deux bouts de pales sont visibles à travers la végétation. Toutefois, leurs visibilités restent très réduites et ne produisent pas d'incidences sur le village de Pernant ainsi que sur le coteau de la vallée du ruisseau de Pernant. La variante 2 est donc la plus favorable depuis ce point de vue.

Variante 3 (8 éoliennes de 180 m)

Cette variante possède trois éoliennes visibles depuis ce point de vue. Toutefois leurs visibilités sont réduites par la végétation et le bâti qui masquent une partie des éoliennes. Elles ne sont visibles que par leurs bouts de pales qui sont très discrets.



	Variante 1	Variante 2	Variante 3
Lisibilité	Bonne	Bonne	Correcte
Occupation visuelle	Bonne	Très bonne	Très bonne
Rapports d'échelle	Favorables	Favorables	Favorables

E4 E5

Variante 1



E3 E4

Variante 2



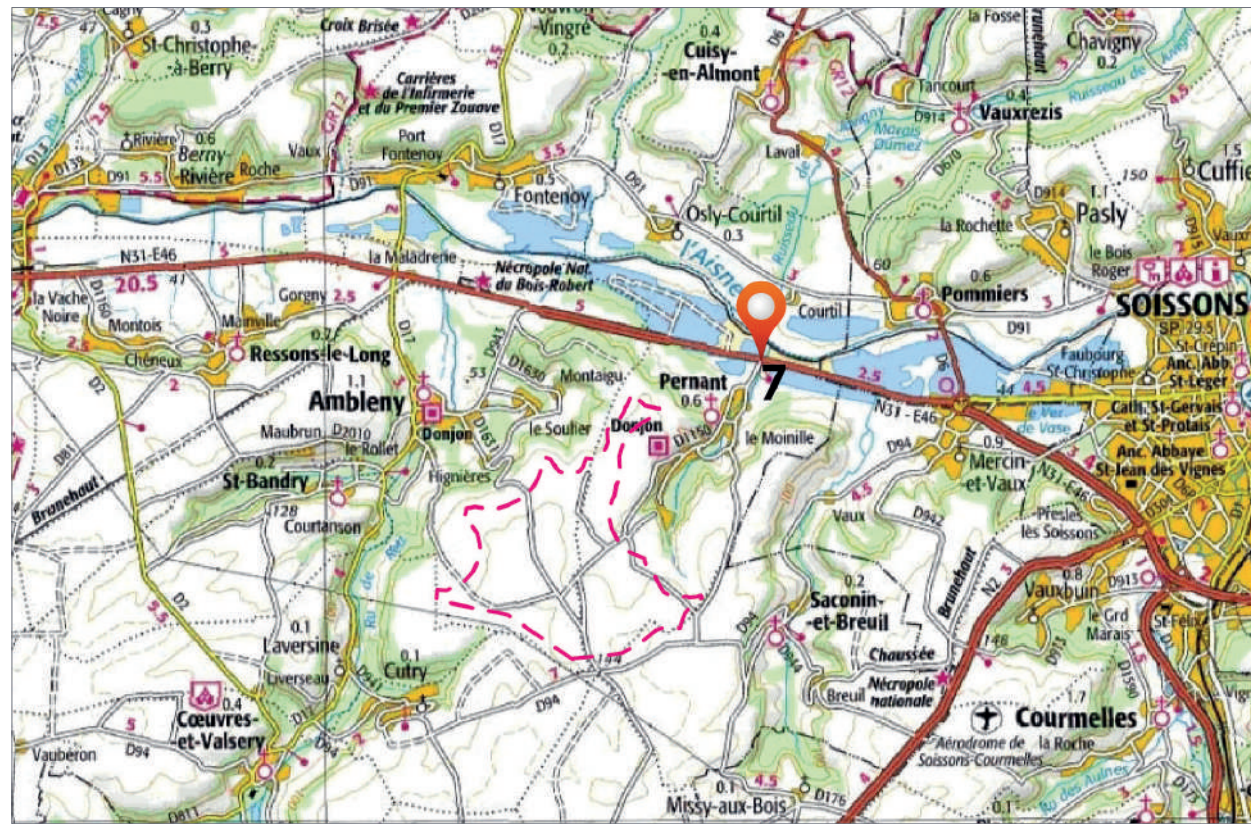
E3 E4

Variante 3



E3 E4 E5

► Point de vue n°7



Emplacement du point de vue

L'observateur se situe à l'entrée nord du village de Pernant, et plus précisément au croisement des routes N 31 et D 1150. Depuis ce point de vue on peut voir la silhouette urbaine du village de Pernant, ainsi que les deux coteaux de la vallée du ruisseau de Pernant. L'église Saint-Léger, classée monument historique, est également visible.

Commentaires

Variante 1 (12 éoliennes de 180 m)

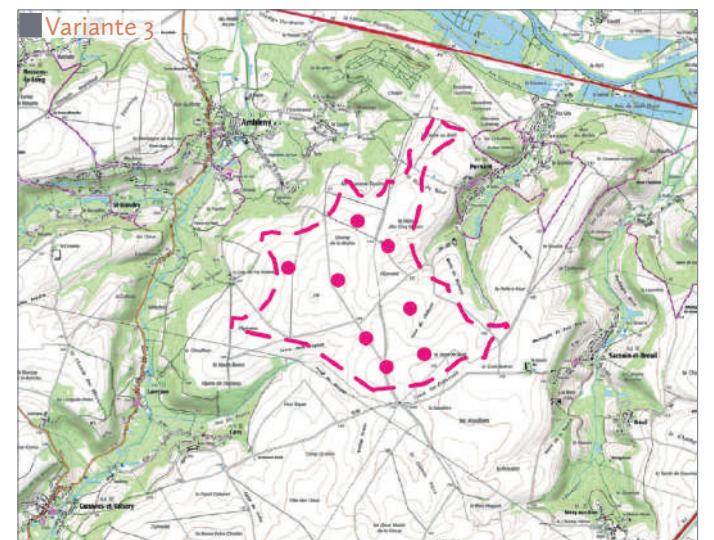
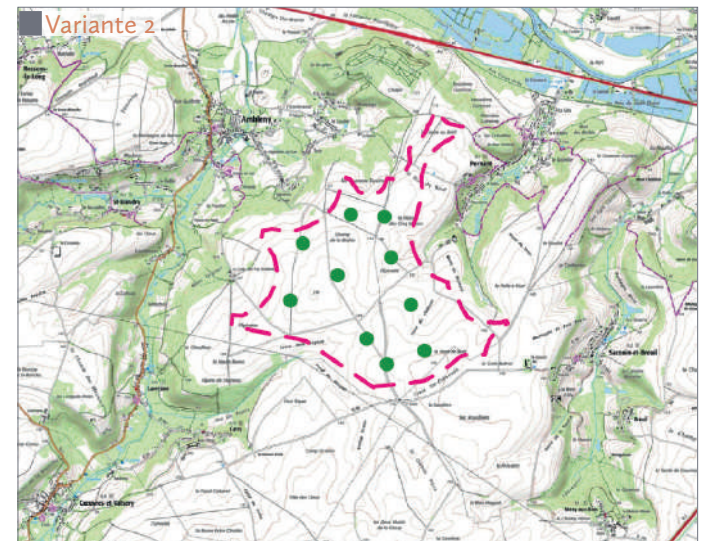
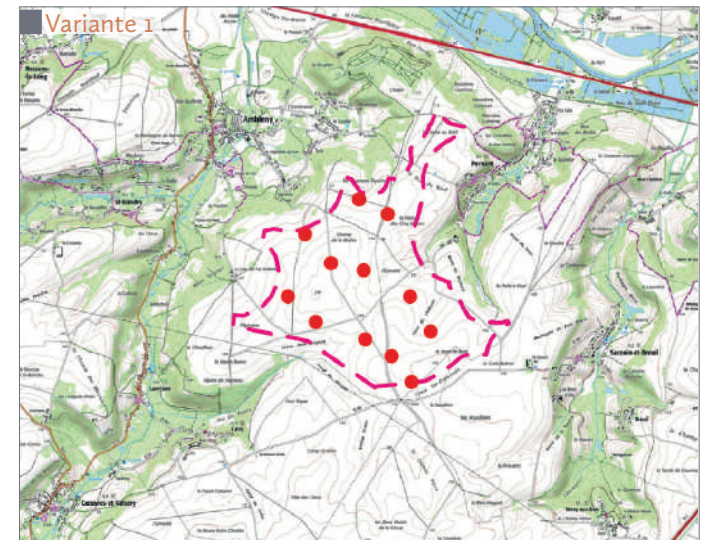
La variante 1 laisse apparaître cinq éoliennes depuis ce point de vue. Les autres éoliennes sont masquées par le relief et la végétation offerts par la vallée du ruisseau de Pernant. Les éoliennes visibles apparaissent au niveau de cette dernière et sont en covisibilité de superposition avec la silhouette urbaine du village de Pernant. Elles ont une forte prégnance visuelle. Les rapports d'échelle sont en situation d'équilibre à la vallée ainsi qu'au bâti. La lisibilité du projet est limitée par l'éolienne E11 visible à droite de la prise de vue et vient étendre de surcroît l'occupation visuelle à l'horizon du projet.

Variante 2 (10 éoliennes de 180 m)

Quatre éoliennes sont visibles depuis ce point de vue. Trois éoliennes se positionnent dans le creux de la vallée du ruisseau de Pernant, tandis que la quatrième est visible par son bout de pale à droite de la prise de vue. Cela vient réduire la bonne lisibilité du projet et accentuer l'occupation visuelle à l'horizon du projet. Les rapports d'échelle sont en situation d'équilibre avec la vallée du ruisseau de Pernant et la prégnance visuelle des éoliennes est forte.

Variante 3 (8 éoliennes de 180 m)

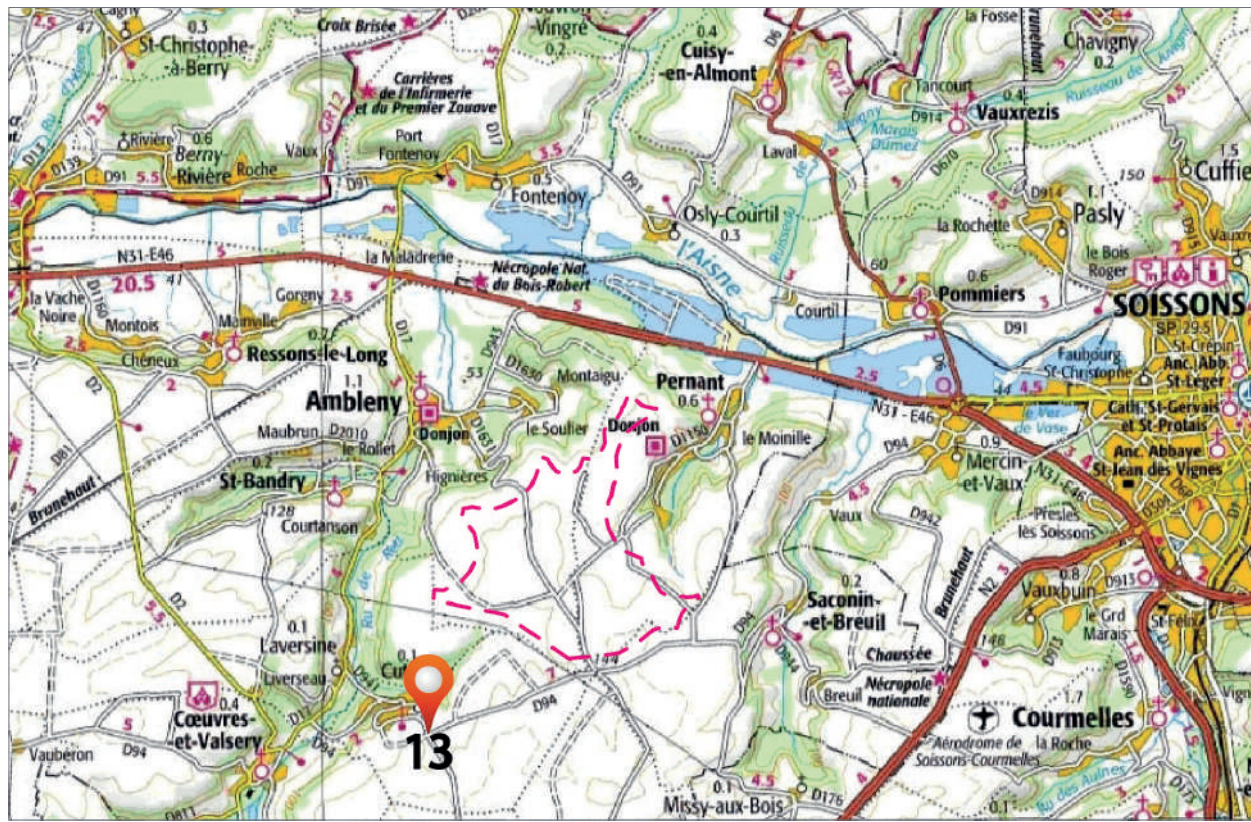
Quatre éoliennes sont également visibles depuis ce point de vue. Trois éoliennes se positionnent dans le creux de la vallée du ruisseau de Pernant, tandis que la quatrième est visible par un bout de pale à droite de la prise de vue masquée partiellement par la végétation du coteau. Ici les rapports d'échelle sont en situation d'équilibre et les éoliennes ont une forte prégnance visuelle.



	Variante 1	Variante 2	Variante 3
Lisibilité	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Occupation visuelle	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Rapports d'échelle	Équilibre	Équilibre	Équilibre



► Point de vue n°13



Emplacement du point de vue

L'observateur se situe à l'entrée sud du village de Cutry aux abords de la route locale D 94. Depuis ce point de vue, on peut observer le plateau du Soissonnais dans lequel le site du projet éolien vient s'inscrire. À gauche de la prise de vue, la vallée du Ru du Retz est perceptible.

Commentaires

Variante 1 (12 éoliennes de 180 m)

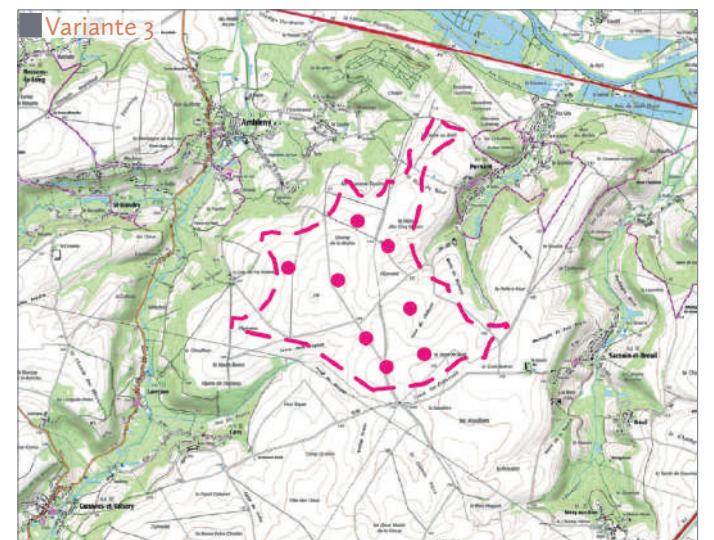
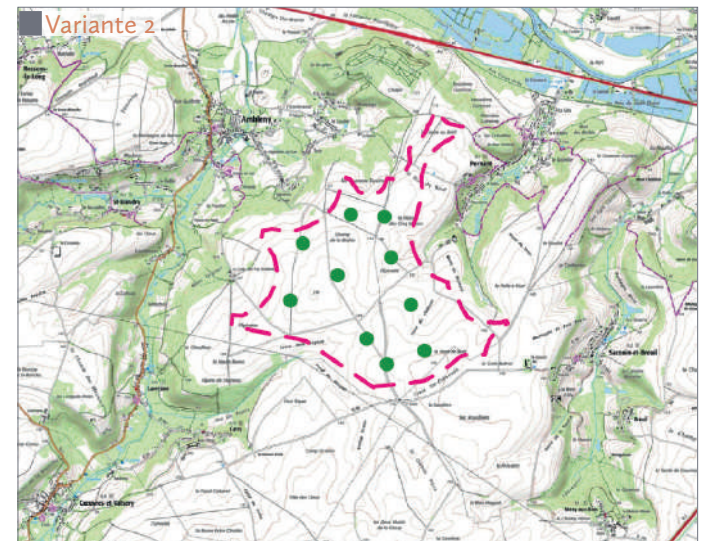
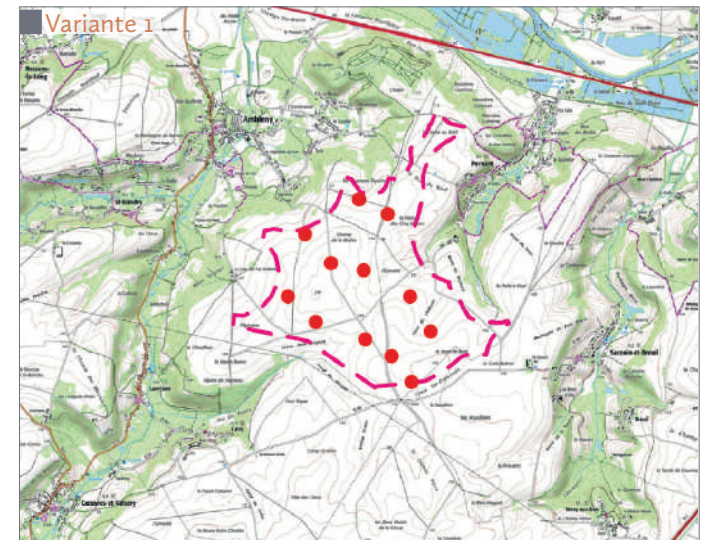
Les douze éoliennes de cette variante sont visibles depuis ce point de vue. Les rapports d'échelle se font avec le paysage de plateau du Soissonnais et y sont favorables. L'occupation visuelle à l'horizon est correcte au regard du nombre élevé d'éoliennes visibles, la lisibilité d'ensemble du projet n'est pas optimale, plusieurs éoliennes s'entremêlent.

Variante 2 (10 éoliennes de 180 m)

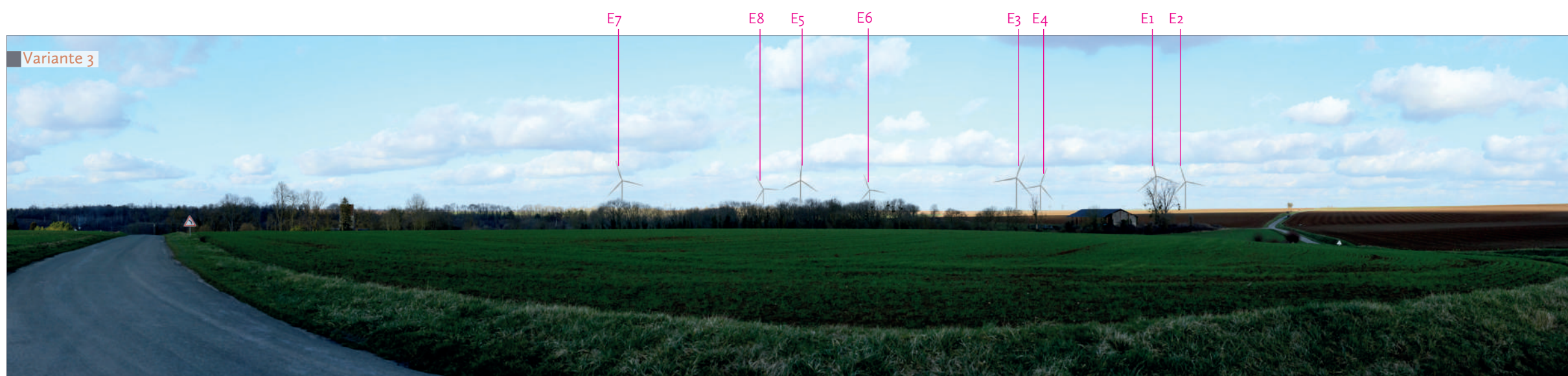
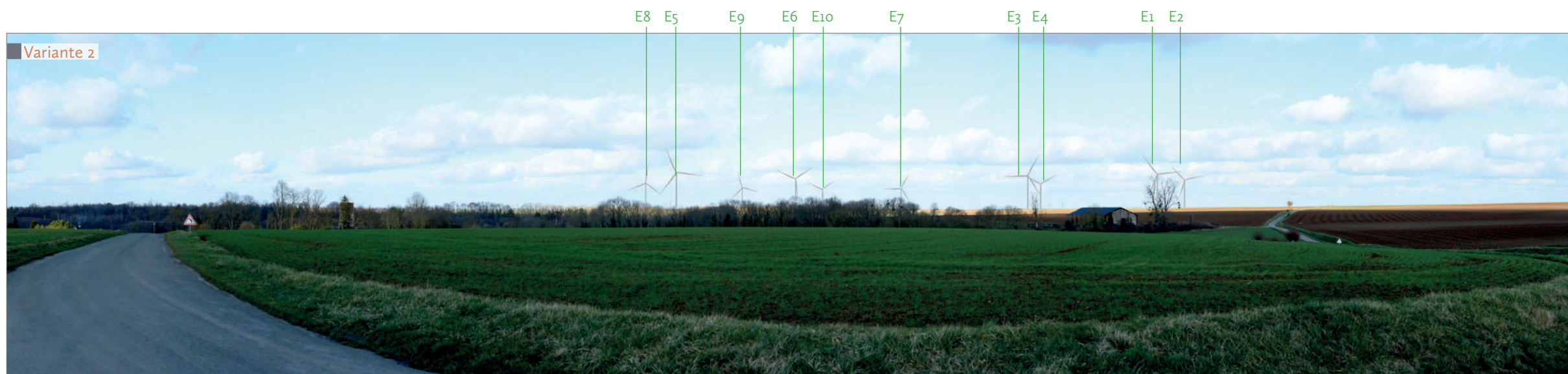
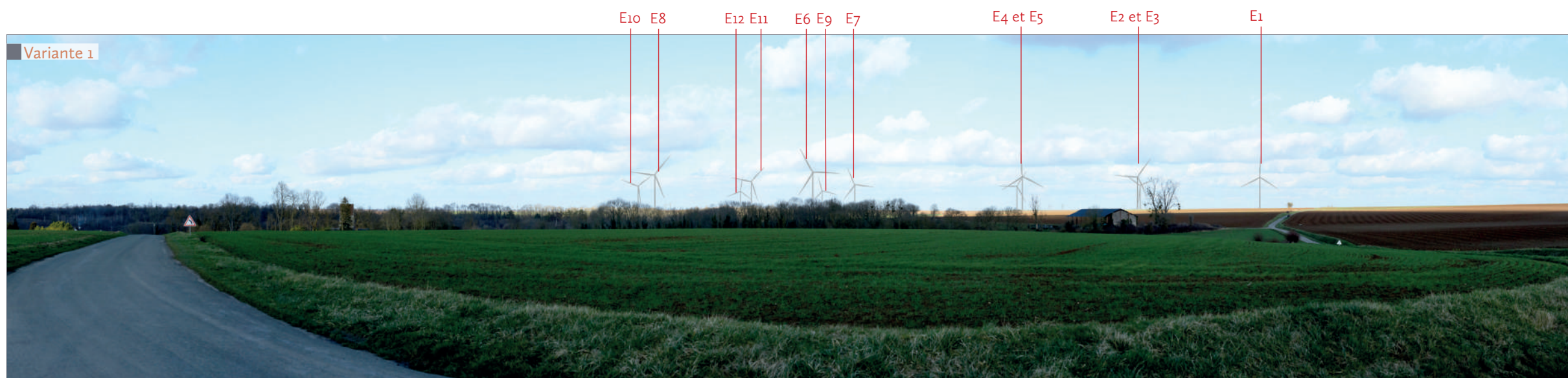
Toutes les éoliennes de la variante sont visibles depuis ce point de vue. Les rapports d'échelle sont favorables. La lisibilité du projet est correcte en formant un groupe d'éolienne assez concentré. L'occupation visuelle est également bonne au vu du nombre important d'éoliennes visibles de cette variante.

Variante 3 (8 éoliennes de 180 m)

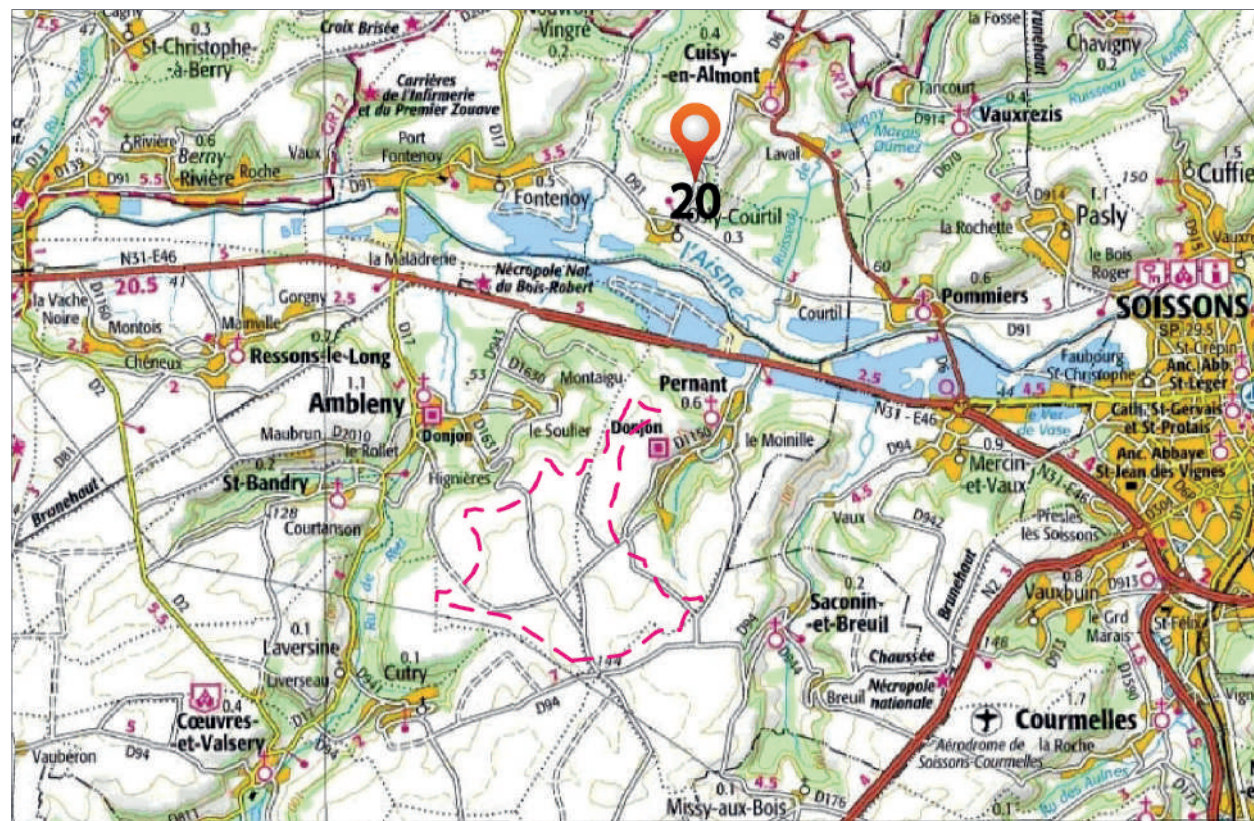
Le nombre réduit de huit éoliennes visibles pour la variante 3 en fait la meilleure variante depuis ce point de vue. Les rapports d'échelle sont favorables au paysage du plateau du Soissonnais et la lisibilité du projet est bonne.



	Variante 1	Variante 2	Variante 3
Lisibilité	Correcte	Bonne	Bonne
Occupation visuelle	Correcte	Bonne	Bonne
Rapports d'échelle	Favorables	Favorables	Favorables



► Point de vue n°20



Emplacement du point de vue

L'observateur se situe en entrée nord du village d'Osly-Courttil situé sur la rive nord de la vallée de l'Aisne. Depuis ce point de vue, on aperçoit le coteau opposé de la vallée de l'Aisne, ainsi que la silhouette urbaine du village d'Osly-Courttil.

Commentaires

Variante 1 (12 éoliennes de 180 m)

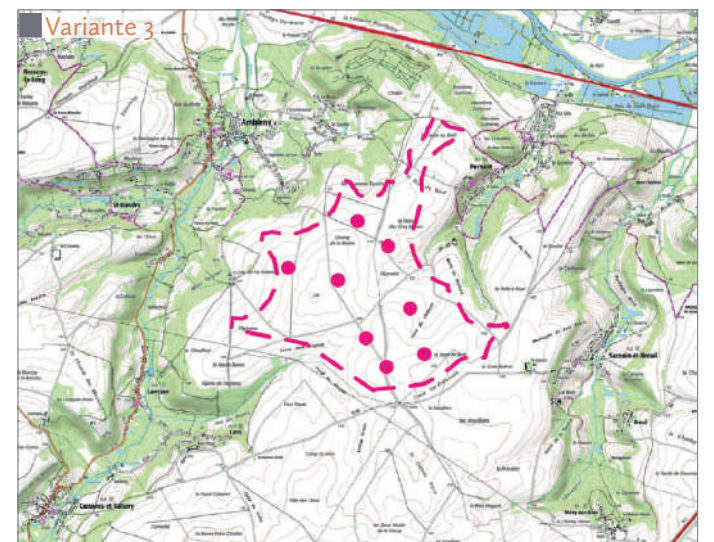
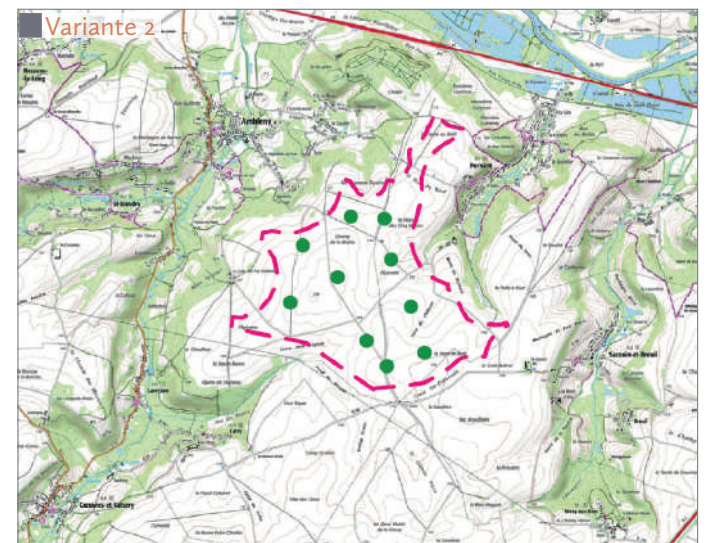
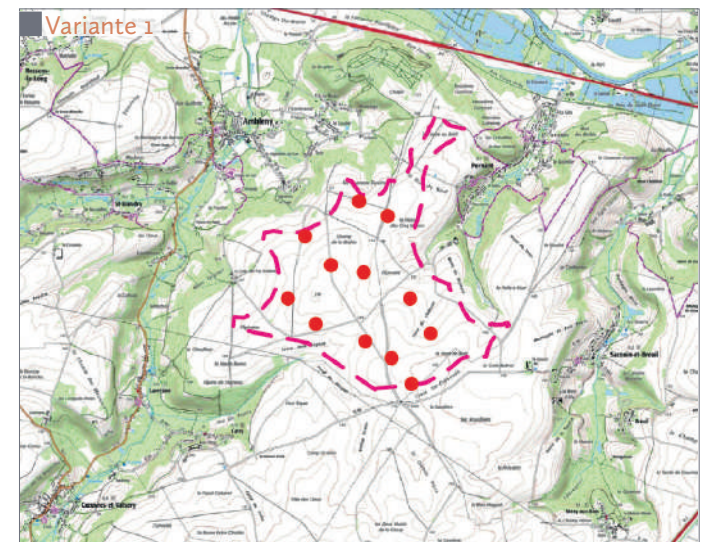
Les douze éoliennes de cette variante sont visibles depuis ce point de vue. Elles se positionnent en covisibilité avec la silhouette urbaine du village d'Osly-Courttil. Les éoliennes sont en situation d'équilibre avec la vallée de l'Aisne. La lisibilité du projet n'est pas très bonne car plusieurs éoliennes s'entremêlent et son occupation visuelle à l'horizon est limitée.

Variante 2 (10 éoliennes de 180 m)

Toutes les éoliennes de la variante 2 sont visibles depuis ce point de vue. Les dix éoliennes reprennent les mêmes incidences que la variante précédente. Seul le nombre d'éoliennes réduit à dix vient diminuer l'incidence visuelle depuis ce point de vue.

Variante 3 (8 éoliennes de 180 m)

Tout comme la variante 1 et 2, la variante 3 présente les mêmes caractéristiques d'incidences. Ici, c'est donc le nombre d'éolienne réduit à huit qui modifie l'incidence visuelle depuis ce point de vue avec toutefois une amélioration de la lisibilité d'ensemble. La variante 3 est donc la meilleure depuis ce point de vue.



	Variante 1	Variante 2	Variante 3
Lisibilité	Correcte	Correcte	Bonne
Occupation visuelle	Correcte	Correcte	Correcte
Rapports d'échelle	Équilibre	Équilibre	Équilibre

E3 E1 E5 E2 E4 E11 E7 E6 E12 et E9 E8 E10

Variante 1



E2 E4 E1 E3 et E7 E10 E9 E6 E5 E8

Variante 2



E2 E4 E1 E3 E6 E5 E8 E7

Variante 3



1.5 - Choix de la variante finale

Au regard de l'analyse des variantes effectuée, trois critères principaux d'évaluation apparaissent :

- la lisibilité : définit la capacité de l'implantation d'être perçue de manière globale et compréhensible au premier regard, dans sa structure ;

- l'occupation visuelle à l'horizon : définit l'angle horizontal qu'occupent les éoliennes à l'horizon. Plus les éoliennes sont contenues, plus leur emprise visuelle est réduite. Plus les éoliennes sont espacées, plus leur emprises visuelles à l'horizon est importante.

- les rapports d'échelle : ces rapports s'établissent entre les éoliennes de la variante et le paysage ou le bâti.

Toutefois, ici, on peut rajouter le critère du nombre d'éolienne proposé par variante. En effet, la variante 1 présente douze éoliennes, la variante 2, dix éoliennes, tandis que la troisième, propose un projet à huit éoliennes ce qui est plus raisonné et se traduit par un effet de saturation visuelle moindre.

Au regard de ces trois critères, il est possible d'établir un tableau permettant d'évaluer et de comparer chaque variante. Ce tableau est présent pour chaque variante. Le tableau ci-dessous est un résumé des tableaux précédents.

Ainsi considéré le tableau suivant, la variante 1 apparaît comme un projet avec un nombre important d'éolienne et où l'occupation visuelle du projet est étendue. La variante 2, quand à elle, présente un projet de dix éoliennes, ce qui est plus raisonné. Toutefois, la variante 3, de 8 éoliennes réparties en 2 groupes de quatre éoliennes est la plus adéquate au enjeux paysagers présentés au sein du territoire d'étude du site du projet.

De plus, d'autres critères, autres que paysagers poussent au choix de cette variante finale. Dans le cadre de l'étude sur la biodiversité, il en ressort que c'est la variante 3 qui semble la plus adaptée.

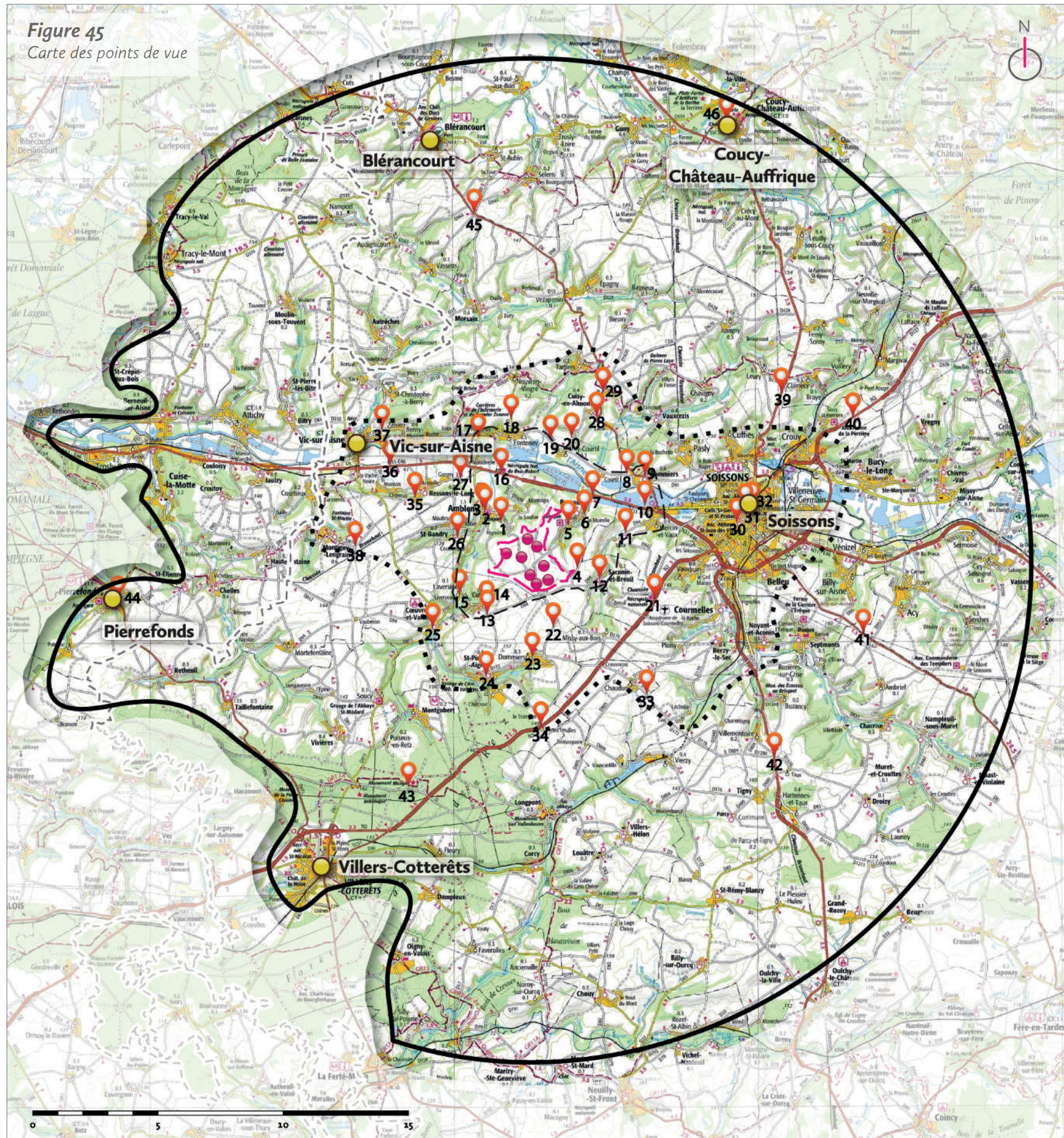
La variante 3 est donc retenue pour constituer le projet définitif.



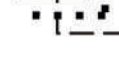




Le tableau ci-dessous *ne constitue pas* une évaluation globale du projet au regard des enjeux paysagers et patrimoniaux portant sur le site de développement.

Pour cela, il est nécessaire de réaliser une évaluation qualitative sur la base d'une campagne de points de vue représentatifs, au moyen de l'outil de simulation infographique dit "photomontage". C'est ce à quoi s'attache la partie suivante.

	Variante 1	Variante 2	Variante 3
Lisibilité	Correcte	Correcte	Bonne
Occupation visuelle à l'horizon	Mauvaise	Correcte	Correcte
Rapports d'échelle	Équilibre	Équilibre	Équilibre
Synthèse	Variante qui apparaît avec une lisibilité moyenne et avec une occupation visuelle à l'horizontale étendue. Les rapports d'échelle sont en situation d'équilibre et son nombre important d'éoliennes accentue la saturation visuelle d'éolienne au sein des villages proches du site du projet.	Variante qui supprime deux éoliennes, ce qui réduit l'occupation visuelle à l'horizon et améliore la lisibilité d'ensemble. Les rapports d'échelle sont toujours en situation d'équilibre.	Variante qui supprime deux éoliennes de la variante 2 ce qui limite la saturation visuelle d'éolienne pour les villages à proximité du site du projet éolien.

Figure 45
Carte des points de vue



-  Site du projet éolien
-  Périmètre d'étude éloigné (20 km)
-  Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 10 km)
-  Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 5 km)
-  Limites départementales
-  Villes principales
- CONTEXTE ÉOLIEN**
-  Éolienne du projet
- LOCALISATION DES POINTS DE VUE**
-  21 Localisation et numérotation du point de vue

Une campagne de photomontages représentative des enjeux identifiés a été réalisée afin d'évaluer les incidences du projet.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 45 : carte des points de vue
(Fond IGN 1/100 000)

2 - ÉTUDE DES INCIDENCES PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES

2.1 - Principes et choix des points de vue

L'évaluation qualitative d'un projet éolien dans un paysage donné, visant à qualifier sa «réponse» aux enjeux, consiste à en proposer une représentation réaliste qui est celle du photomontage. Le terme de «photomontage» désigne en réalité une simulation infographique du projet. En retour, cette évaluation des enjeux permet d'en préciser certains, que l'analyse d'état initial ne peut pas forcément apprécier en fonction des éléments disponibles. Le photomontage offre une appréciation directe du projet, sensible, permettant d'évaluer son «degré de sensibilité» selon des critères spatiaux adaptés à l'objet éolien : visibilité, covisibilités, rapports d'échelle, lisibilité, effets de masse homogène ou hétérogène, etc. Les points de vue employés pour la réalisation de ces photomontages ne peuvent être exhaustifs. En revanche, ils se doivent d'être représentatifs des différents types de visibilités qui s'effectuent sur le périmètre et doivent permettre d'évaluer la «réponse» du projet aux enjeux.

Quarante-six points de vue ont été retenus (fig. 45)

Précisons le choix de ces points de vue :

- une ZIV (Zone d'Influence Visuelle) réalisée pour le projet permet déjà d'obtenir une première appréciation de la visibilité totale d'un projet sur le site. Les points de vue sont choisis préalablement d'après cette ZIV (pages suivantes) ;
- leur répartition obéit tout d'abord à la logique des enjeux décelés, majoritairement présents dans les périmètres d'études immédiat et rapproché. C'est pourquoi ceux-ci regroupent dix-neuf points de vue pour le périmètre immédiat et dix-neuf pour le périmètre rapproché ;

- les points de vues ont tous été choisis pour leur dimension «signifiante» : ce sont des points de vue qui correspondent à l'expérience du plus grand nombre, dans le cadre de vie ;

- huit points de vue dans le périmètre d'étude éloigné permettent d'illustrer les enjeux qui y portent (nettement plus faibles).

2.2 - Caractéristiques des photomontages

Les prises de vue ont été réalisées par temps dégagé et à feuilles tombées afin de bénéficier d'une bonne profondeur des horizons de vision. Les images ont ensuite été montées en panoramique pour «contextualiser» la prise de vue ou pour balayer l'ensemble des projets, en raison d'une distance de prise de vue proche. Dans tous les cas, l'angle de champ de la vue initiale est indiqué.

Les simulations présentées à «taille réelle» le sont pour une distance d'observation de l'ordre de 50 cm. Il s'agit de l'application du théorème de Thalès pour représenter la taille réelle des éoliennes sur le papier (format A3).

2.3 - Présentation des photomontages

Les photomontages sont donc présentés dans le carnet de photomontages ci-après. Ce carnet se présente selon une double page. La page de gauche contient :

- les informations sur le point de vue (localisation, distance de l'éolienne la plus proche et la plus éloignée, etc.) et deux extraits cartographiques. Un sur fond 1/25 000 pour la localisation du point de vue et du contexte éolien du site du territoire d'étude et un second sur vue aérienne avec la valeur du champs angulaire de la prise de vue qui est représentée, ainsi que les éoliennes du projet ;
- la vue d'état initial, montée en panoramique, dénommée «État initial plein cadre» à 120° où sont simulés les projets accordés à ce stade, constituant l'état initial du contexte éolien avec les parcs déjà en service (visible ou non sur l'image) et les projets autorisés ;

La page de droite contient :

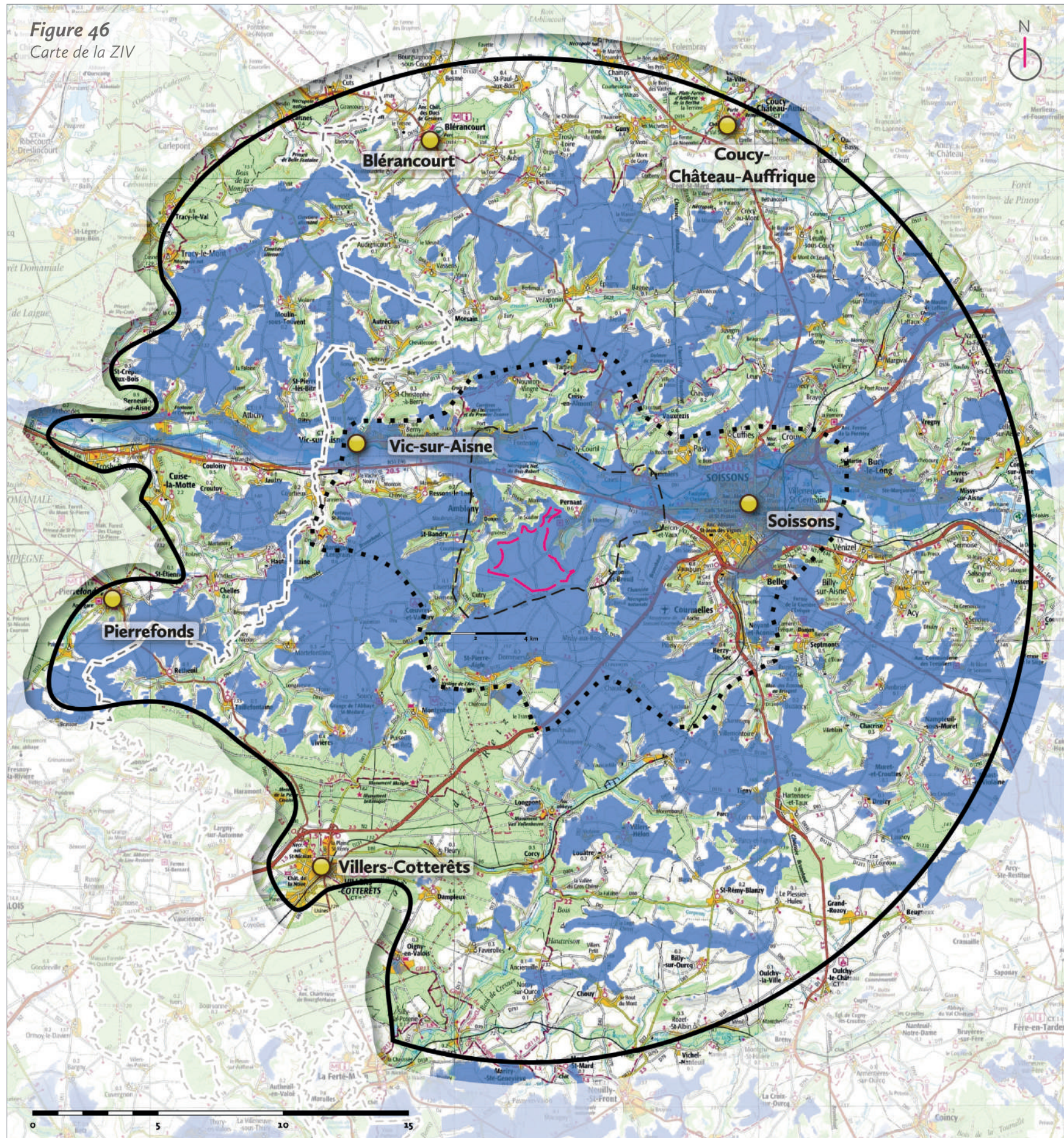
- «l'esquisse filaire plein cadre» à 120° des éoliennes du projet qui apparaissent en **magenta** sur chaque image. Cela permet de toujours placer dans l'espace les éoliennes, malgré les éventuels masquages du bâti, du relief ou de la végétation. Les projets accordés sont simulés en **vert**, les projets déjà construits en **bleu**, les projets en instruction en **orange**, et le projet d'Épagny en instruction sans avis MRAE en **marron**.


- la simulation réaliste «plein cadre» à 120°.




Puis, les trois pages suivantes contiennent le photomontage du point de vue, présenté en «taille réelle» avec un degré de champ angulaire de 40°.

En pages suivantes, plusieurs cartes des points du vue sont présentées afin de visualiser les enjeux pris en compte pour chacun d'entre eux.

Figure 46
Carte de la ZIV



 Site du projet éolien

 Périmètre d'étude éloigné (20 km)
 Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 10 km)
 Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 5 km)


 Limites départementales

 Villes principales

ZONE D'INFLUENCE VISUELLE

 Toute la hauteur de l'éolienne

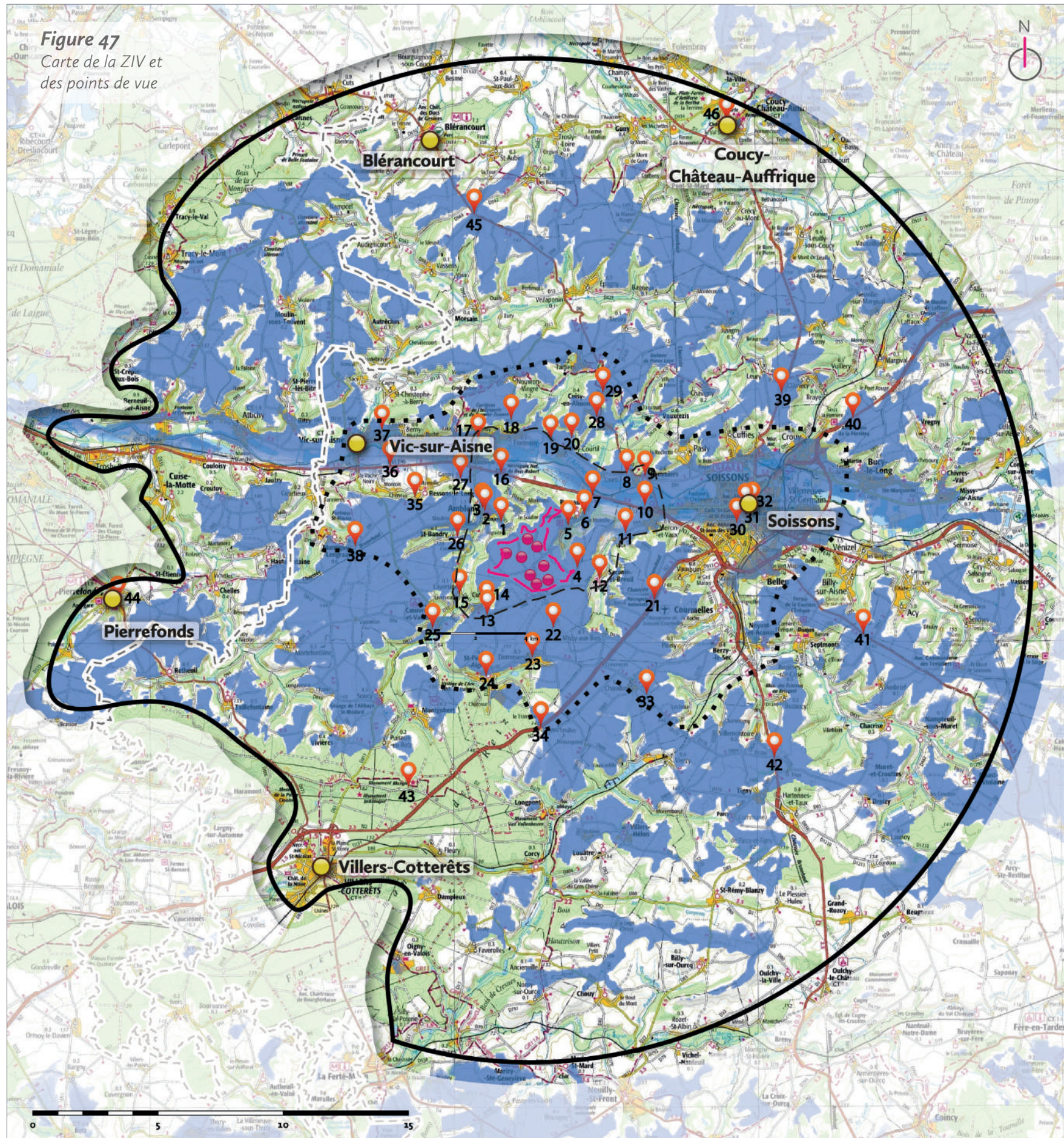
 Le diamètre du rotor

 La longueur d'une pale

CONTEXTE ÉOLIEN

 Éolienne du projet

Figure 47
Carte de la ZIV et
des points de vue



Site du projet éolien

Périmètre d'étude éloigné (20 km)
 Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 10 km)
 Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 5 km)

Limites départementales

Villes principales

ZONE D'INFLUENCE VISUELLE

Toute la hauteur de l'éolienne

Le diamètre du rotor

La longueur d'une pale

CONTEXTE ÉOLIEN

Éolienne du projet

LOCALISATION DES POINTS DE VUE

Localisation et numérotation du point de vue

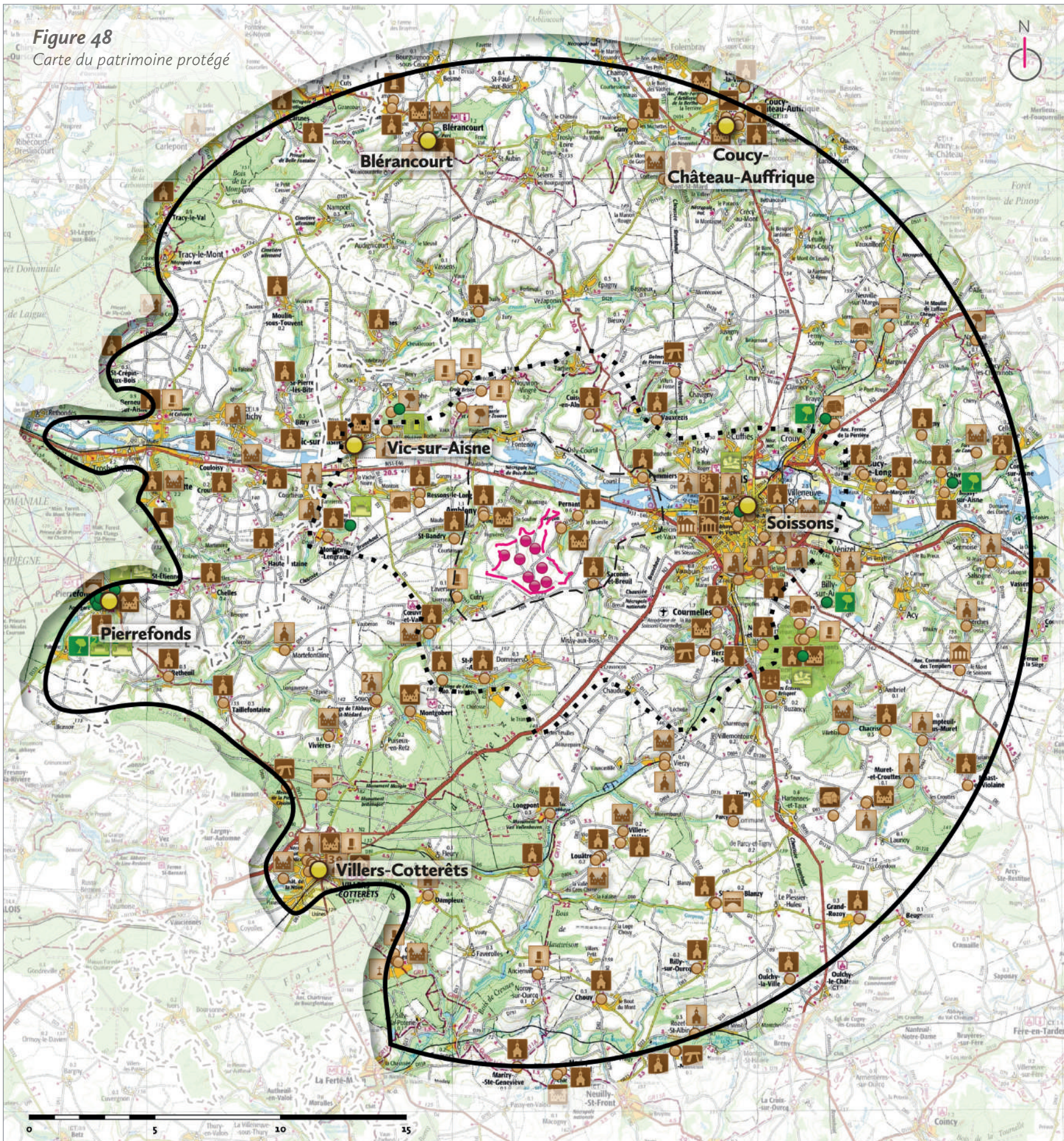






Figure 48
Carte du patrimoine protégé

 Site du projet éolien

 Périmètre d'étude éloigné (20 km)
 Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 10 km)
 Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 5 km)

 Limites départementales

 Villes principales

MONUMENTS HISTORIQUES

classé/inscrit

-  Construction particulière
Arboretum, jardin
-  Patrimoine religieux
Abbaye, cathédrale, chapelle, clocher de l'église, collégiale, église.
-  Patrimoine civil et urbain
Hôtel, maison de bourg ou de ville.
-  Châteaux et grandes demeures
Château, domaine.
-  Petit patrimoine
Croix de chemin, monuments commémoratifs
-  Cimetière
Civil ou militaire
-  Vestige préhistorique
Polissoir
-  Monuments de l'Antiquité, patrimoine antique
Théâtre romain
-  Monument public, patrimoine institutionnel, édifices publics
Beffroi, cimetière, collège, hôtel de ville.
-  Construction civile, patrimoine de l'équipement
Gare, réseau hydrologique de Villers-Cotterêt
-  Patrimoine agricole, artisanal et/ou rural
Fermes.

SITES

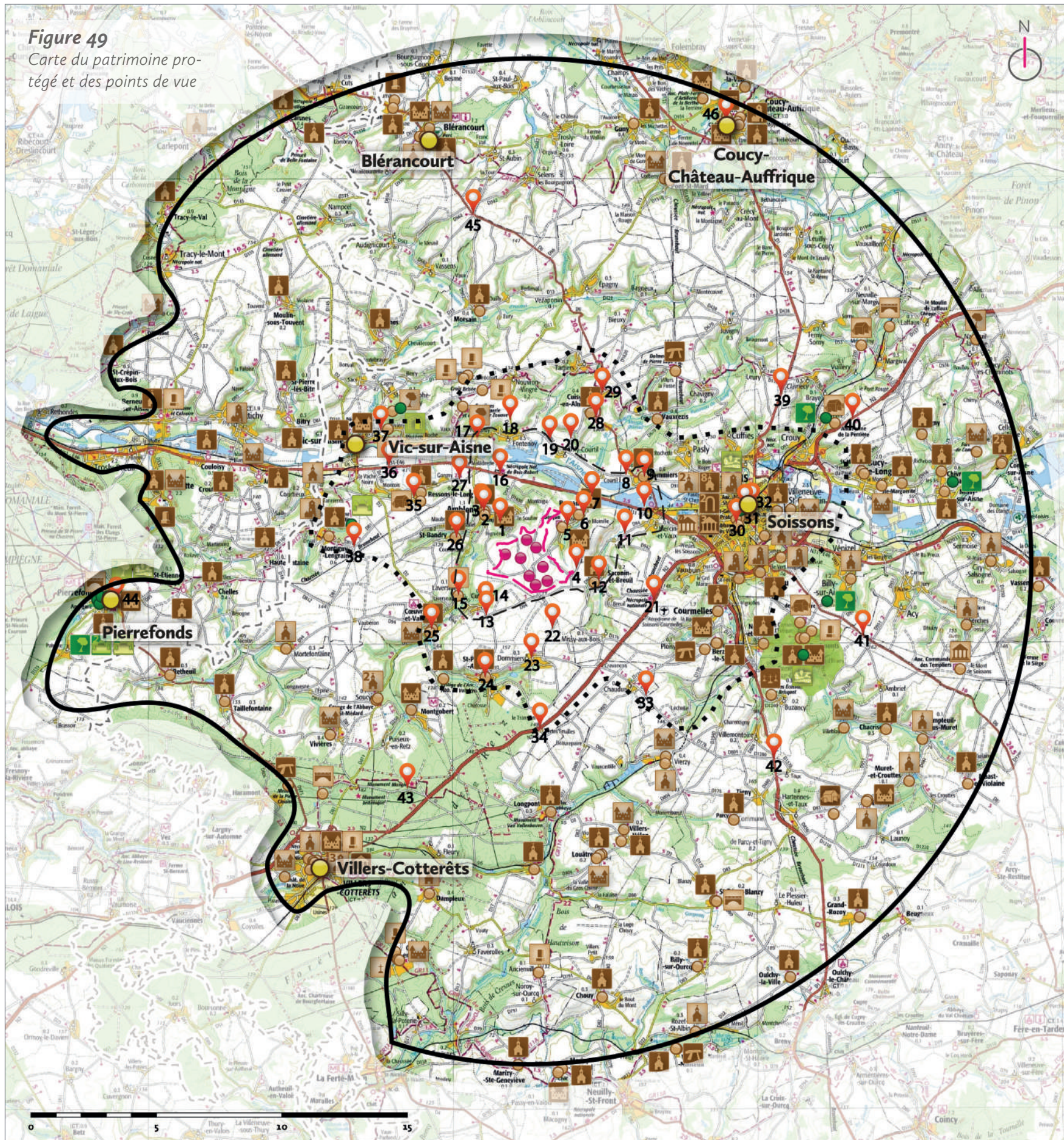
classé/inscrit

-  Site lié à un ensemble urbain
Centre urbain de Soissons et village de Septmont.
-  Site lié à une construction
Abords de monument.
-  Petit monument
Vestige archéologique (grotte)
-  Petit site naturel
Arbre protégé, haies, jardin, parc, rocher.

CONTEXTE ÉOLIEN

 Éolienne du projet

Figure 49
Carte du patrimoine protégé et des points de vue



Site du projet éolien

Périmètre d'étude éloigné (20 km)
 Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 10 km)
 Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 5 km)

Limites départementales

Villes principales

MONUMENTS HISTORIQUES

classé/inscrit

- Construction particulière
Arboretum, jardin
- Patrimoine religieux
Abbaye, cathédrale, chapelle, clocher de l'église, collégiale, église.
- Patrimoine civil et urbain
Hôtel, maison de bourg ou de ville.
- Châteaux et grandes demeures
Château, domaine.
- Petit patrimoine
Croix de chemin, monuments commémoratifs
- Cimetière
Civil ou militaire
- Vestige préhistorique
Polissoir
- Monuments de l'Antiquité, patrimoine antique
Théâtre romain
- Monument public, patrimoine institutionnel, édifices publics
Beffroi, cimetière, collège, hôtel de ville.
- Construction civile, patrimoine de l'équipement
Gare, réseau hydrolique de Villers-Cotterêt
- Patrimoine agricole, artisanal et/ou rural
Fermes.

SITES

classé/inscrit

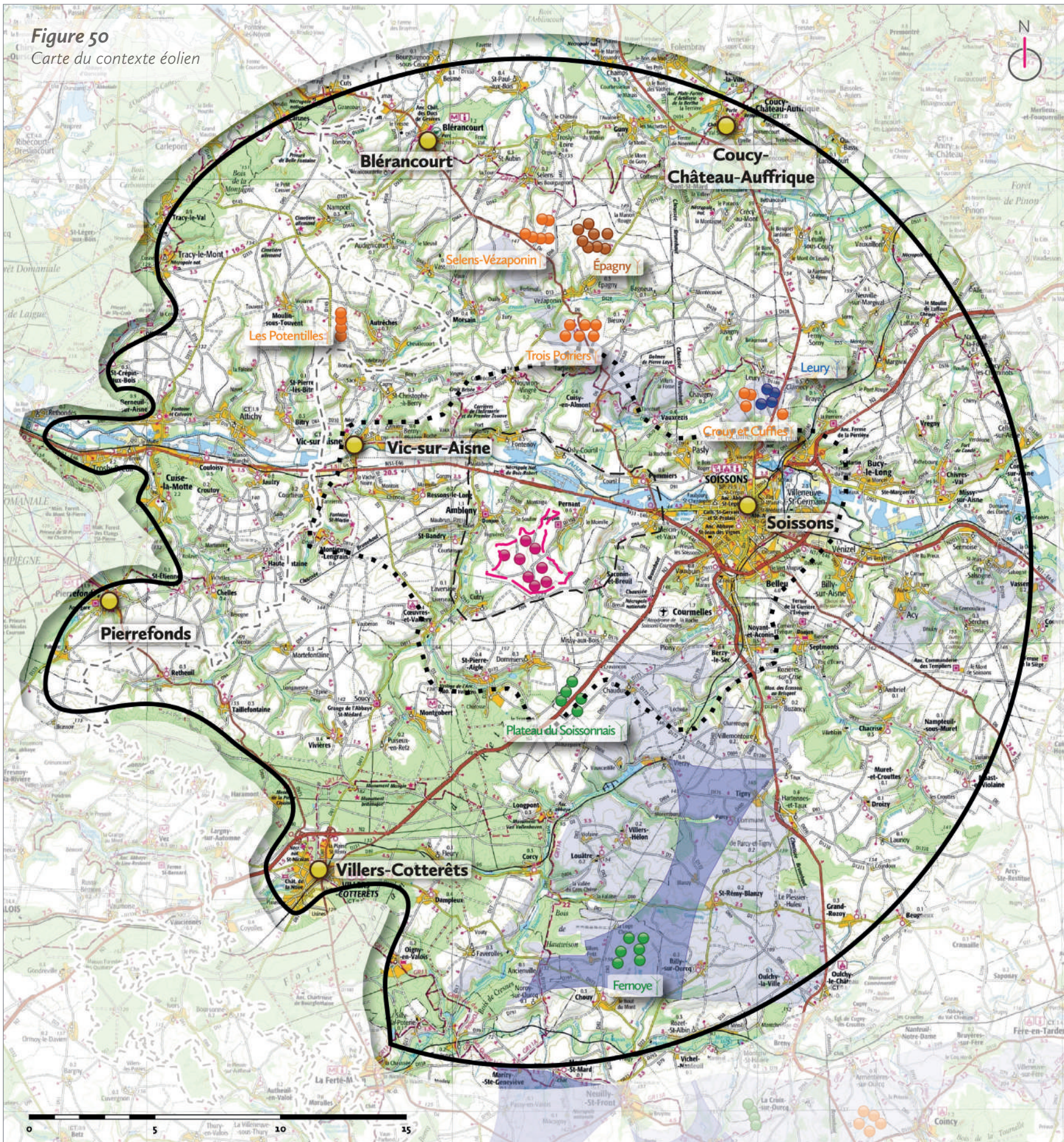
- Site lié à un ensemble urbain
Centre urbain de Soissons et village de Septmont.
- Site lié à une construction
Abords de monument.
- Petit monument
Vestige archéologique (grotte)
- Petit site naturel
Arbre protégé, haies, jardin, parc, rocher.





CONTEXTE ÉOLIEN

Éolienne du projet

LOCALISATION DES POINTS DE VUE

Localisation et numérotation du point de vue
21




-  Site du projet éolien
-  Périmètre d'étude éloigné (20 km)
-  Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 10 km)
-  Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 5 km)

 Limites départementales

 Villes principales

SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN

 Zone favorable à l'éolien

 Zone favorable à l'éolien sous conditions

CONTEXTE ÉOLIEN






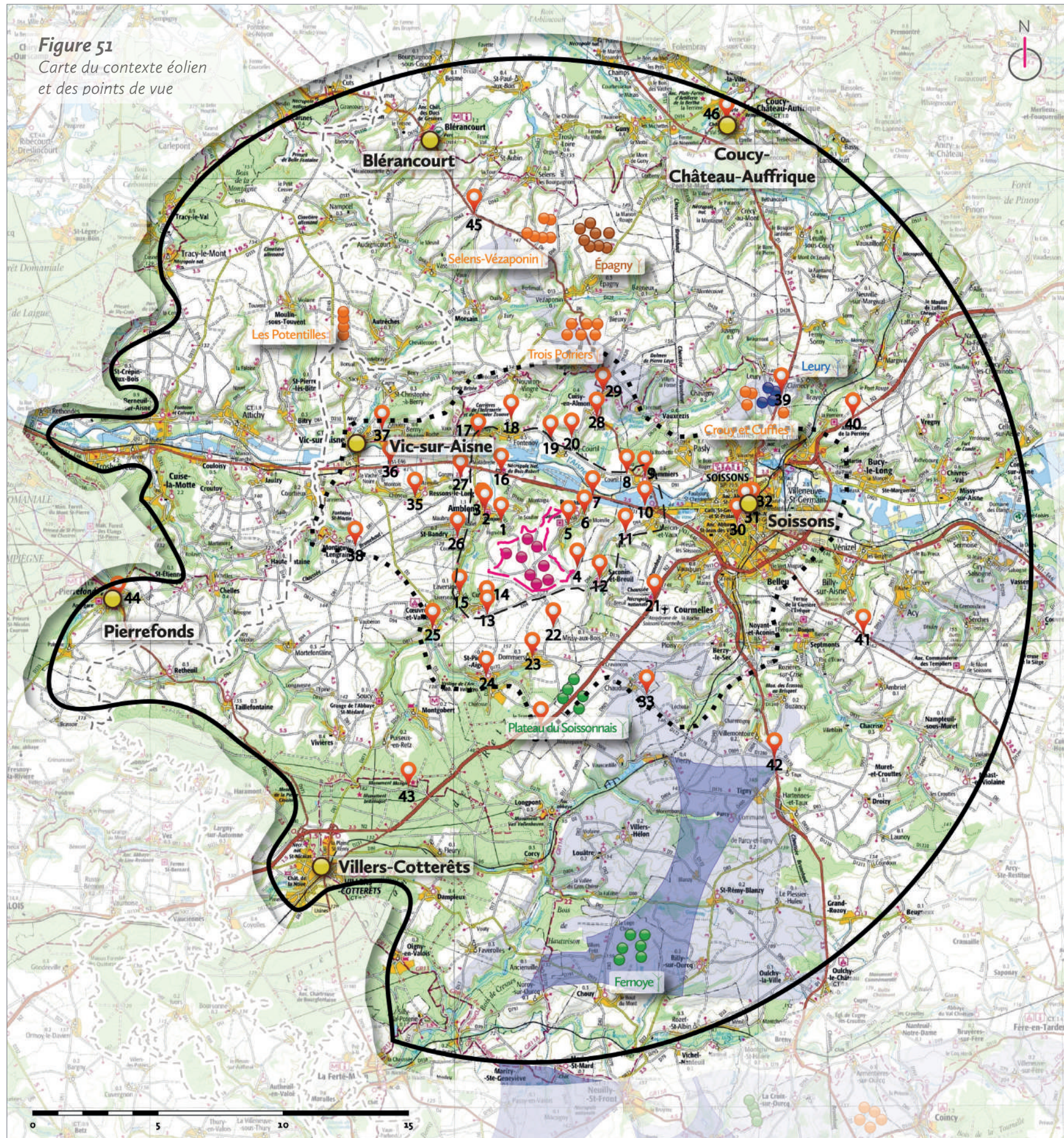






-  Éolienne du projet
-  Éolienne construite
-  Éolienne d'un parc éolien accordé
-  Éolienne en cours d'instruction
-  Éolienne du projet d'Epagny déposé par Elements en préfecture sans avis MRAE



Figure 51
Carte du contexte éolien
et des points de vue








-  Site du projet éolien
-  Périmètre d'étude éloigné (20 km)
-  Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 10 km)
-  Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 5 km)

-  Limites départementales
-  Villes principales

SCHEMA RÉGIONAL ÉOLIEN

-  Zone favorable à l'éolien
-  Zone favorable à l'éolien sous conditions

CONTEXTE ÉOLIEN

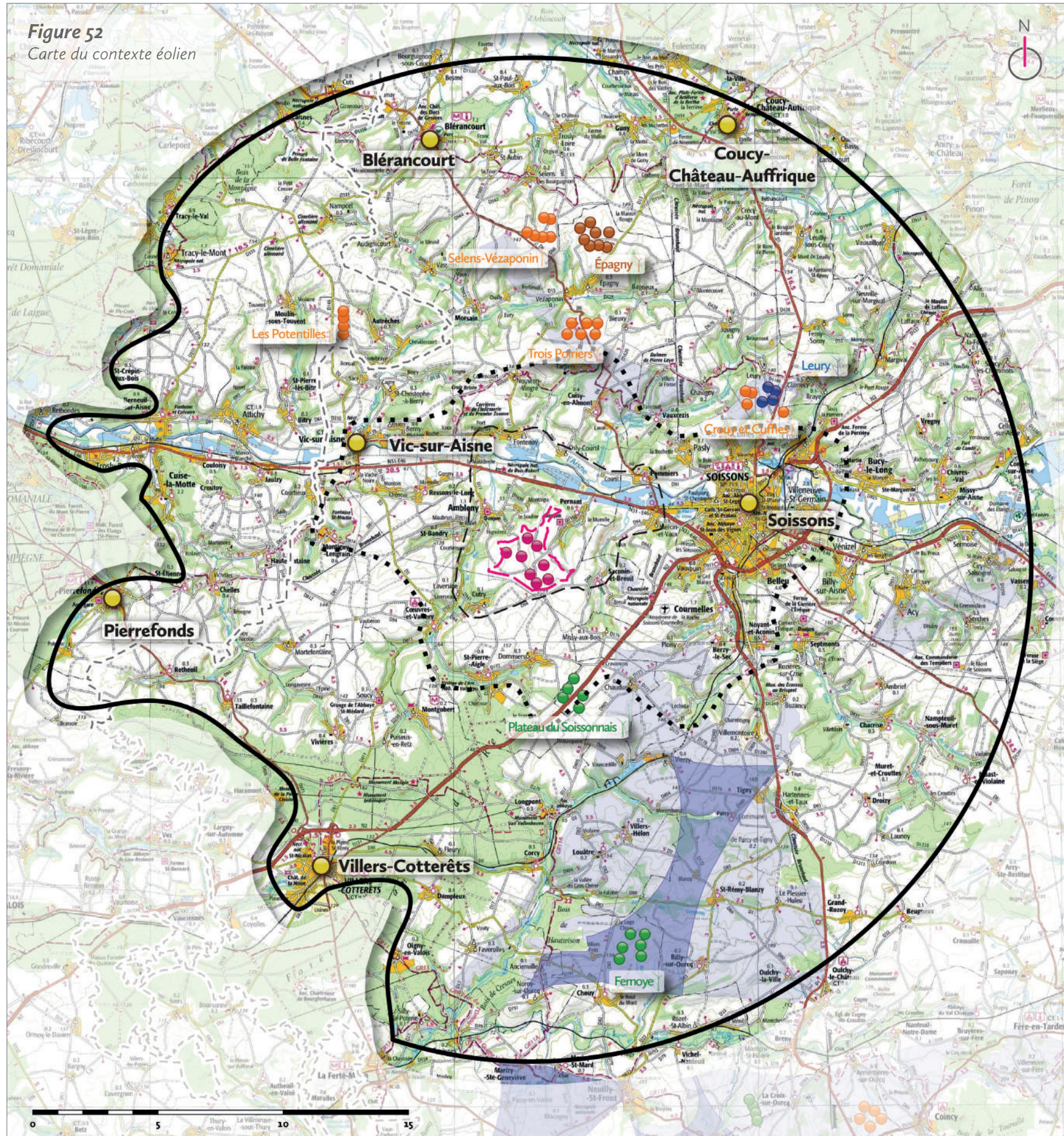
-  Éolienne du projet
-  Éolienne construite
-  Éolienne d'un parc éolien accordé
-  Éolienne en cours d'instruction
-  Éolienne du projet d'Épagny déposé par Elements en préfecture sans avis MRAE



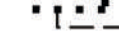

LOCALISATION DES POINTS DE VUE


-  Localisation et numérotation du point de vue

CARNET DE PHOTOMONTAGES

Figure 52
Carte du contexte éolien



-  Site du projet éolien
-  Périmètre d'étude éloigné (20 km)
-  Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 10 km)
-  Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 5 km)

 Limites départementales






 Villes principales

SCHEMA RÉGIONAL ÉOLIEN

 Zone favorable à l'éolien

 Zone favorable à l'éolien sous conditions

CONTEXTE ÉOLIEN

-  Éolienne du projet
-  Éolienne construite
-  Éolienne d'un parc éolien accordé
-  Éolienne en cours d'instruction
-  Éolienne du projet d'Epagny déposé par Elements en préfecture sans avis MRAE

CONTEXTE ÉOLIEN						
NOM DU PARC / DU PROJET	NOMBRE D'ÉOLIENNES	COMMUNE(S)	DISTANCE AU SITE	HAUTEUR ÉOLIENNE	PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE	STATUT
Crouy et Cuffies	4	Crouy et Cuffies	10,5 km	158,3 m	Éloigné	En instruction
Épagny	8	Épagny	12,7 km	180 m	Éloigné	En instruction
La Fernoye	6	Chouy	15,5 km	150 m	Éloigné	Accordé
Les potentilles	4	Autrêches	11,6 km	180 m	Éloigné	En instruction
Leury	4	Leury	11,1 km	140 m	Éloigné	Construit
Plateau du Soissonnais	5	Chaudun	5 km	150 m	Rapproché	Accordé
Selens-Vezaponin	6	Selens et Vezaponin	12,8 km	164 m	Éloigné	En instruction
Trois Poiriers	6	Tartiers	9,1 km	180 m	Éloigné	En instruction

Total	43
Construits	4
Accordés	11
En Instruction	28

Figure 53
Tableau du contexte éolien